

RAPPORT d'activité



20
23



CRÉDITO



Franck Vernin

Président de
la Communauté
d'Agglomération
Melun Val de Seine

Octobre 2023 à ce jour

2023 a vu le lancement des grands chantiers des mobilités qui vont durablement modifier le cœur de l'agglomération à l'horizon 2030. D'importants investissements ont été engagés sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement en préparation à ceux du nouveau bus à haut niveau de service Tzen2. Le chantier du futur pôle gare multimodal de Melun a commencé et de nouvelles liaisons douces ont été aménagées.

Les projets pour développer l'attractivité économique se poursuivent sur la friche du Clos Saint Louis, avec les requalifications de différentes zones d'activités et le programme d'immobilier mixte Prélude. L'attractivité touristique se développe, avec le soutien à la création d'hébergements et l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Axe Seine.

Au service de ses habitants, la Communauté a renforcé le service d'aide à la rénovation énergétique, qui a accompagné 500 ménages. 2023 aura aussi été une année d'évaluation pour le renouvellement du contrat de ville, un outil essentiel pour agir dans les quartiers prioritaires. La Communauté agit aussi pour la santé, en développant la filière et pour la prévention.

Parce que nous préparons l'avenir du territoire, nous prenons en compte la transition écologique, dans les divers schémas directeurs et d'aménagement, comme l'Atlas de la Biodiversité lancé cette année, qui viendra abonder le Schéma de Cohérence Territoriale que nous lancerons en 2025.

2023 a aussi été marquée par l'approfondissement de la mutualisation : la police intercommunale a étendu ses compétences et elle passe de 14 à 16 communes en 2024. Dans le domaine de l'eau, la communauté poursuit les regroupements des communes au sein de délégations de service public renégociées, et convergent vers des niveaux de service et des tarifs uniques.

De nombreuses autres avancées pourraient être notées cette année, qui sont détaillées dans ce rapport d'activités. Toutes tendent vers un objectif partagé : le développement harmonieux et équilibré de notre territoire, dans le respect de l'identité de chaque commune.



Un objectif partagé :

le développement

harmonieux et équilibré

de notre territoire



Louis Vogel

Président de
la Communauté
d'Agglomération
Melun Val de Seine

Mars 2014 - Octobre 2023

Sommaire

01 La gouvernance
Page 4

02 Aménager durablement
le territoire
Page 10

03 Cultiver la cohésion
du territoire
Page 34

04 Préserver
l'environnement
Page 48

05 Assurer
la sécurité
Page 62

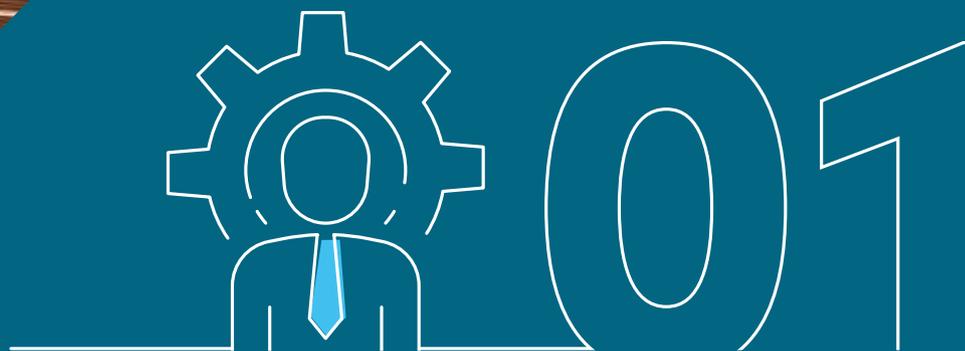
06 L'administration
et les finances
Page 68

20 COMMUNES

Boissettes, Boissise-la-Bertrand,
Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys,
La Rochette, Le Mée-sur-Seine,
Limoges-Fourches, Lissy, Livry-sur-Seine,
Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard,
Pringy, Rubelles,
Saint-Fargeau-Ponthierry,
Saint-Germain-Laxis,
Seine-Port, Vaux-le-Pénil,
Villiers-en-Bière, Voisenon.



©Georges Jabbour



LA gouvernance



Les élus
du Bureau exécutif

Page 6



Les élus
du Conseil
communautaire

Page 8



Les élus du Bureau

LES VICE-PRÉSIDENTS



Président de
la Communauté
Melun Val de Seine
Franck VERNIN
Maire du
Mée-sur-Seine



1^{er} Vice-Président
Kadir MEBAREK
Maire de Melun
Finances



2^{ème} Vice-Président
Gilles BATAIL
Maire de
Dammarie-les-Lys
*Aménagement
de l'espace
communautaire*



3^{ème} Vice-Présidente
Françoise LEFEBVRE
Maire de Rubelles
*Environnement et
cadre de vie*



4^{ème} Vice-Président
Pierre YVROUD
Maire de La Rochette
*Assainissement des eaux
usées et gestion des eaux
pluviales urbaines*



5^{ème} Vice-Président
Henri DE MEYRIGNAC
Maire de Vaux-le-Pénil
*Orientation et mise en
œuvre de la politique
culturelle*



6^{ème} Vice-Président
Philippe CHARPENTIER
Maire de
Limoges-Fourches
*Eau potable et stratégie
GEMAPI*



7^{ème} Vice-Président :
Serge DURAND
1^{er} adjoint au Maire
du Mée-sur-Seine
*Sécurité, prévention et
police intercommunale*



8^{ème} Vice-Président
Christian HUS
Maire de Montereau
sur le Jard
*Zone d'activité
de Villaroche*



9^{ème} Vice-Président
Thierry SEGURA
Maire de Boissettes
*Patrimoine
communautaire, voirie
et stationnement, projet
de territoire et systèmes
d'information mutualisés*



10^{ème} Vice-Président
Willy DELPORTE
Maire de
Saint-Germain-Laxis
*Suivi et Déclinaison des
actions de la stratégie
de l'Office du Tourisme*



11^{ème} Vice-Président
Lionel WALKER
2^{ème} adjoint au maire
de Saint Fargeau-
Ponthierry
*Promotion et
attractivité touristique*



12^{ème} Vice-Président
Véronique CHAGNAT
Maire de
Boissise-le-Roi
*Réussite éducative,
persévérance scolaire
et cités éducatives*



13^{ème} Vice-Président
Julien AGUIN
Maire de Voisenon
*Développement
économique, Emploi
et insertion*



14^{ème} Vice-Président
Olivier DELMER
Maire de
Boissise-la-Bertrand
*Politique en matière
d'équilibre social de
l'habitat sur le territoire
communautaire*



15^{ème} Vice-Président
Alain TRUCHON
Maire de
Villiers-en-Bière
*Politique en matière
d'accueil des gens
du voyage et mise
en œuvre de la
mutualisation*

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



1^{er} Conseiller
Délégué
Henri MELLIER
*Fonds Européens
et transferts de
compétences*



2^{ème} Conseillère
Déléguée
**Séverine
FELIX-BORON**
*Maire de Saint-
Fargeau-Ponthierry
Mise en œuvre du
schéma directeur
des liaisons douces*



3^{ème} Conseiller
Délégué
Noël BOURSIN
*Mise en œuvre de
la politique sportive
et politique de la ville*



4^{ème} Conseiller
Délégué
**Bernard de SAINT
MICHEL**
*Transports Urbains
et dialogue social
avec le personnel
communautaire*



5^{ème} Conseillère
Déléguée
Pascale GOMES
*Contrat Local
de Santé*



6^{ème} Conseillère
Déléguée
Patricia CHARRETIER
Politique de la ville



7^{ème} Conseiller
Délégué
Thierry FLESCHE
Mise en œuvre GEMAPI



8^{ème} Conseiller
Délégué
**Jean-Claude
LECINSE**
*Maire de Lissy
Accessibilité*



9^{ème} Conseiller
Délégué
Michel ROBERT
*Pôle d'échange
multimodal, mobilité
active et intermodalité*



10^{ème} Conseiller
Délégué
Sylvain JONNET
*Élaboration
des opérations
d'aménagement et
planification du SCOT*



11^{ème} Conseiller
Délégué
Régis DAGRON
*Maire de
Livry-sur-Seine
Commandes Publiques*



12^{ème} Conseiller
Délégué
**Denis DIDIER-
LAURENT**
Politique de la ville



13^{ème} Conseillère
Déléguée
**Fatima ABERKANE-
JOUDANI**
*Zones d'activités
économiques*



14^{ème} Conseillère
Déléguée
Josée ARGENTIN
*Mise en œuvre du
Plan Climat Air Energie
Territorial*



Les élus du Conseil



21 délégués

Melun

Kadir MEBAREK (Maire)
Louis VOGEL, Aude ROUFFET, Guillaume DEZERT, Semra KILIC,
Michel ROBERT, Marie-Hélène GRANGE, Brigitte TIXIER,
Noël BOURSIN, Aude LUQUET, Henri MELLIER,
Pascale GOMES, Christopher DOMBA,
Catherine STENTELAIRE, Mourad SALAH, Odile RAZÉ,
Ségolène DURAND, Michaël GUION, Bénédicte MONVILLE,
Arnaud SAINT-MARTIN, Céline GILLIER.

11 délégués

Dammarie-lès-Lys

Gilles BATTAIL (Maire)
Patricia CHARRETIER, Natacha BOUVILLE, Paulo PAIXAO,
Sylvie PAGES, Dominique MARC, Sylvain JONNET,
Nadine LANGLOIS, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST,
M. Hicham AICHI.

10 délégués

Le Mée-sur-Seine

Franck VERNIN (Maire)
Nadia DIOP, Serge DURAND, Ouda BERRADIA, Denis DIDIER-
LAURENT, Jocelyne BAK, Michèle EULER, Hamza ELHIYANI,
Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Robert SAMYN.

7 délégués

Saint-Fargeau-Ponthierry

Séverine FELIX-BORON (Maire)
Lionel WALKER, Zine-Eddine M'JATI, Laura CAETANO,
Jérôme GUYARD, M. Patrick ANNE, Marie JOSEPH.

5 délégués

Vaux-le-Pénil

Henri DE MEYRIGNAC (Maire)
Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien GUERIN,
Patricia ROUCHON, Nathalie BEAULNES-SERENI.

2 délégués

Boissise-le-Roi

Véronique CHAGNAT (Maire)
Jacky SEIGNANT.

La Rochette

Pierre YVROUD (Maire)
Geneviève JEAMMET.

Pringy

Thierry FLESCHE, Marylin RAYBAUD.



1 délégué

Rubelles

Françoise LEFEBVRE (Maire)
Rémy ZENDRON (suppléant).

Livry-sur-Seine

Régis DAGRON (Maire)
Esther DECANTE (suppléante).

Seine-Port

Bernard de SAINT-MICHEL,
Carmela AMBROSELLI (suppléante).

Maincy

Josée ARGENTIN
Jean-Charles DE VOGÜE (suppléant).

Boissise-la-Bertrand

Olivier DELMER (Maire)
Elisabeth LONGUEVILLE (suppléante).

Voisenon

Julien AGUIN (Maire)
Frédérique SAUVAUT (suppléante).

Saint-Germain-Laxis

Willy DELPORTE (Maire)
Catherine PUEL (suppléante).

Montereau-sur-le-Jard

Christian HUS (Maire)
Marion DE PAIX DE COEUR (suppléante).

Limoges-Fourches

Philippe CHARPENTIER (Maire)
Valérie LECONTE (suppléante).

Boissettes

Thierry SEGURA (Maire)
Jean-Paul ANGLADE (suppléant).

Villiers-en-Bière

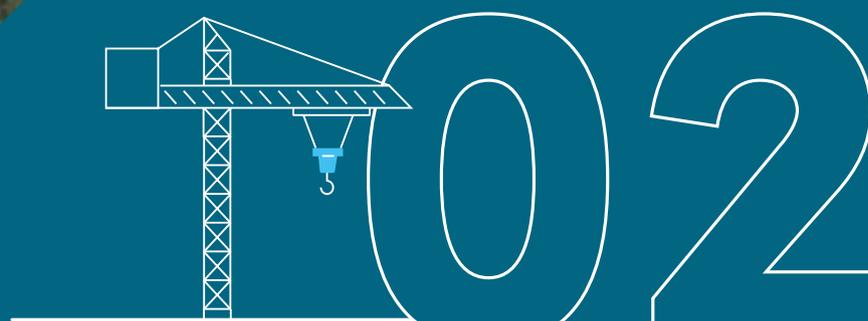
Alain TRUCHON (Maire)
Philippe DOTHEE (suppléant).

Lissy

Jean-Claude LECINSE (Maire)
André BADER (suppléant).

La passerelle
des Trois Moulins





AMÉNAGER DURABLEMENT le territoire



**Aménagement,
urbanisme
et transition
écologique**

Page 12



Mobilités

Page 18



**Développement
économique**

Page 22



Tourisme

Page 26



**Enseignement
supérieur**

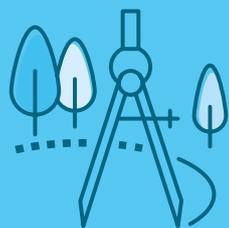
Page 30



Habitat

Page 32

#2 Aménager durablement le territoire



Aménagement, urbanisme et transition écologique

Le futur Pôle Gare Multimodal et la future place Séjourné, au sud.



©SPL Melun Val de Seine

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

En matière d'aménagement et d'urbanisme, la Communauté est compétente pour :

- L'élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le suivi, en qualité de personne publique associée, des Plans Locaux d'urbanisme des communes et de tout document d'urbanisme ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), outil obligatoire de planification et programmation sur les problématiques environnementales ;
- La création et la réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;
- Les études et l'acquisition de réserves foncières d'intérêt communautaire ;
- L'intervention en commission départementale d'équipement commercial pour délivrer un avis sur les projets d'implantation de surfaces commerciales de plus de 1 000 m².

LES FAITS MARQUANTS



↳ Restructuration du Quartier Gare de Melun

L'opération d'aménagement s'est précisée avec la finalisation en février 2023 d'un avant-projet de l'ensemble des espaces publics autour de la gare. Sur cette base, un avant-projet consolidé de l'ensemble du Pôle d'Échange Multimodal a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités en juin 2023, avec un coût d'objectif de 196,43 M€. S'en est suivi le lancement de la phase Projet (PRO/DCE) de la mission de maîtrise d'œuvre sur le secteur sud dans un premier temps. Le programme détaillé du futur parc de stationnement de la gare de Melun, doté de 950 places de véhicules, a été finalisé et le marché de conception-réalisation du futur ouvrage situé rue de l'Industrie a été mis en ligne en novembre 2023.

Une étape majeure s'est également concrétisée en septembre 2023 avec

l'acquisition par la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine auprès de la SNCF d'un des fonciers ferroviaires nécessaires à la réalisation de la nouvelle gare routière Nord et du futur programme tertiaire « Prélude ». Sur cette base, une convention de financement portant sur les acquisitions foncières et les premiers travaux a été approuvée par délibération en décembre 2023 pour un montant total de 5,050 M€ HT. La mise en place des installations pour les travaux préparatoires à l'automne 2023 a annoncé le lancement effectif des premiers travaux pour le tout début d'année 2024.

L'avancement du projet sur les espaces publics s'est accompagné d'une étape importante pour la modernisation du quartier d'affaires autour de la gare avec la délivrance du permis de construire du programme immobilier tertiaire en février 2023.



Un nouveau passage
souterrain, côté sud
de la gare.

©Melun Val de Seine

EN CHIFFRES



950
places de véhicules
dans le futur parc
de stationnement
de la gare de Melun



53 km
d'itinéraire pédestre
pour former la Boucle
de l'Ancœur d'ici fin 2024



8
actions clés qui serviront
de base de réflexion
pour le renforcement
de la stratégie en faveur
de la qualité de l'air

Un engagement communautaire dans la restructuration du foncier économique

En déclinaison de l'une des orientations stratégiques du projet de territoire « AMBITION 2030 » qui vise à accentuer le développement économique et développer l'emploi local, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine franchit une nouvelle étape sur deux sites économiques emblématiques du territoire.

Le renouvellement du Quartier Saint-Louis à Dammarie-lès-Lys

Sur la base d'un périmètre d'études initiales, un schéma synoptique de renouvellement du quartier Saint Louis a été défini en juin 2023, traduisant les enjeux et objectifs d'un projet d'aménagement ambitieux et réaliste qui vise à :

- Favoriser l'émergence d'un pôle économique innovant, générateur d'emplois ;
- Veiller à la qualité de son insertion urbaine et paysagère ;
- Satisfaire aux exigences de développement durable et de stratégie environnementale ;
- Permettre le désenclavement du site et encourager les déplacements par les modes actifs.

Ce travail a permis de sécuriser les conditions de réalisation de l'opération et de formaliser un Projet partenarial d'Aménagement (PPA) qui déterminera des modalités de conduite et de financement du projet impliquant plusieurs partenaires : la commune de Dammarie-lès-Lys, l'État, la Région, le Département, l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), Haropa Ports et l'Établissement Public d'Aménagement Sénart.

La requalification de la zone d'activités économiques de Vaux-le-Pénil

À la suite de la réalisation de l'observatoire des friches et gisements fonciers économiques, l'Agglomération a lancé au dernier trimestre 2023 une réflexion pilote sur la plus grande zone d'activités (ZAE) du territoire à Vaux-le-Pénil

visant à définir les conditions d'une requalification urbaine globale et tester de nouveaux modes d'intervention afin de mieux intégrer les enjeux de transition écologique au sein des espaces économiques. Les objectifs sont de :

- Dessiner une stratégie de développement urbain et économique de la zone à court, moyen et long termes ;
- Établir une feuille de route pour le devenir de la ZAE ;
- Définir un périmètre opérationnel ;
- Créer une boîte à outils pour accompagner des projets privés en parallèle des démarches publiques proposées ;
- Mettre en place une première réflexion sur l'économie circulaire en favorisant la mutualisation et la création de synergies entre acteurs.

Cette réflexion permettra d'identifier un mode opératoire pouvant être déployé sur d'autres zones d'activités de l'agglomération.

“
**Tester de nouveaux modes
d'intervention afin de
mieux intégrer les enjeux
de transition écologique
au sein des espaces
économiques**
”





Plan de paysage du Val d'Ancoeur

À l'issue d'une démarche partenariale et concertée, le Plan de paysage du Val d'Ancoeur a été approuvé en juin 2023 par les conseils communautaires respectifs de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des rivières et châteaux. Cette approbation donne ainsi une visibilité aux 20 objectifs de qualité paysagère et au programme d'actions prioritaire à l'échelle de cette vallée classée.

L'une des premières actions engagées porte sur la mise en place de la Boucle de l'Ancoeur d'ici fin 2024. Ce parcours de 53 km, en itinéraire pédestre dans un premier temps, a pour vocation de faire découvrir la vallée dans une logique de slow tourisme et de participer à la valorisation de son patrimoine naturel et culturel ainsi que du paysage local.

Cet objectif de découverte et de valorisation a également fondé la création de l'évènement ludique et pédagogique des « Rallyes du Val d'Ancoeur », dont la 3^{ème} édition s'est déroulée de Maincy à Moisenay le 14 mai 2023 dont l'organisation a été confiée à l'Office de tourisme Melun Val de Seine.



↳ Quand SCoT et PCAET ne feront plus qu'un !

En octobre 2023, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a approuvé le plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques avant mise en consultation. Il vient compléter le volet AIR du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de l'Agglomération approuvé en 2017. Ce plan qui met l'accent sur 8 actions clés, servira de base de réflexion pour le renforcement de la stratégie en faveur de la qualité de l'air, lors de la révision du PCAET dont le bilan a été finalisé fin 2022.

Par délibération du 9 octobre 2023, la Communauté d'Agglomération a approuvé la relance de l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale qui avait été mise en suspens fin 2018, avec la volonté de mieux articuler aménagement du territoire et transition écologique dans une vision stratégique à 2050. C'est pourquoi, il a été retenu d'élaborer un SCoT en format dit « modernisé » et de le faire valoir Plan Climat Air Énergie Territorial, à l'appui d'objectifs actualisés.

Pour nourrir cette démarche ensem-

blière, des projets se sont déjà mis en mouvement au 3^{ème} trimestre 2023 :

- l'élaboration d'un atlas et plan de biodiversité intercommunale ayant pour objectif d'améliorer et diffuser la connaissance de la biodiversité du territoire et d'identifier les actions à mettre en place pour renforcer les continuités écologiques et lutter contre la pollution lumineuse ;
- la signature d'une convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Territoire pour étendre à l'ensemble de l'agglomération l'élaboration d'un schéma de Développement des Énergies renouvelables et de récupération ayant pour objectif de doter le territoire d'une vision stratégique en matière d'énergies renouvelables. Recherchant une cohérence avec la valorisation de son cadre de vie et paysager, il viendra amplifier les réflexions amorcées dans le cadre de la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

“
**Mieux articuler
aménagement du territoire
et transition écologique
dans une vision stratégique
à 2050. C'est pourquoi,
il a été retenu d'élaborer
un SCoT en format dit
« modernisé »
et de le faire valoir
Plan Climat Air Énergie
Territorial, à l'appui
d'objectifs actualisés**

Une démarche d'amélioration continue pour la Transition écologique

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine s'est engagée en janvier 2023 dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME sur une durée de 4 ans. Ce contrat lui permet de bénéficier d'un appui technique et financier pour mettre en œuvre une démarche transversale et d'amélioration continue visant à renforcer sa politique territoriale de transition énergétique et écologique au travers de deux référentiels (Climat-Air-Énergie et économie circulaire). Cet engagement lui a valu l'obtention de la première étoile de cette démarche de labellisation dénommée « Territoire engagé transition écologique ». Dans ce cadre, le Conseil communautaire a approuvé le 9 octobre 2023 le programme d'actions lié au référentiel Climat-Air-Énergie. La mise en

œuvre de l'intégralité de ces 200 actions sur 4 ans, correspond à un potentiel de progression de 30%.

Sur la base d'un audit organisé par l'ADEME, la fin d'année 2023 a été consacrée à l'état des lieux des actions de l'Agglomération en matière d'économie circulaire sur la base duquel seront examinées des actions pouvant être mises en place sur la durée du COT afin de renforcer la préservation des ressources naturelles dans les politiques portées par l'Agglomération.

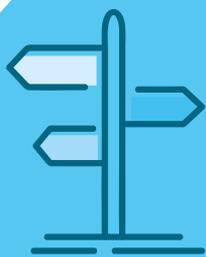
Pour aller plus loin dans l'aide à la décision de la collectivité et la prise en compte transversale des enjeux de transition énergétique et écologique, le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable et égalité entre les femmes et les hommes a initié, pour l'édition 2023, une composante évaluative qui sera poursuivie et ampli-

fiée dans l'objectif de mettre en regard la portée des actions de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en matière de développement soutenable avec son Projet de Territoire « AMBITION 2030 ». Enfin, pour permettre une bonne appropriation des enjeux de transition écologique, une fresque du climat ainsi qu'une conférence sur les moyens d'agir, présentées par Franck Lecocq, directeur du Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) et co-auteur du dernier rapport du GIEC, ont été proposées courant 2023 pour sensibiliser agents et élus. La transversalité a également été renforcée par l'animation de groupes internes à l'agglomération, l'Eco-team (équipe d'agents volontaires pour mettre en place des actions en faveur de la transition écologique), mais également par le retour du club de référents développement durable, comprenant un représentant de chaque commune.

LES PERSPECTIVES 2024



- **Quartier Centre Gare de Melun**
 - Lancement des travaux avec la déconstruction de plusieurs bâtiments pour préparer l'emprise du chantier de réalisation du nouveau passage souterrain.
 - Actualisation de l'étude d'impacts en lien avec les services de l'État et l'Autorité Environnementale.
 - Sélection de l'équipe en charge de la démolition et de la reconstruction du futur parc de stationnement sera sélectionnée et finalisera son projet.
- **Plan de paysage du Val d'Ancœur** : lancement de l'étude pour la définition d'un programme fonctionnel et paysager autour de Vaux-le-Vicomte et déploiement de la sensibilisation au paysage sur le territoire de la vallée.
- **Quartier Saint-Louis** : signature d'un Projet Partenarial d'Aménagement et préparation des études réglementaires de création d'une opération d'aménagement.
- **Poursuite de la démarche de requalification de ZAE** sur le territoire à Vaux le Pénil et déploiement de la démarche sur la ZAE de Pringy.
- **Programme de sensibilisation sur la biodiversité** et démarche participative de l'atlas de biodiversité.
- **Elaboration du SCoT valant PCAET** : lancement de l'état des lieux et des études règlementaires en parallèle à la mise en place d'une sensibilisation auprès des acteurs du territoire.
- **Pour l'économie circulaire, validation d'une stratégie** et d'un plan d'actions et poursuite de la mise en œuvre des actions Climat-Air-Énergie du label « Territoire engagé pour la Transition écologique ».



#2 Aménager durablement le territoire

Mobilités

Liaison douce de
Melun à Livry-sur-Seine.



© Jérôme Aafort

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

En matière de mobilités, la Communauté intervient sur les champs suivants :

- Réalisation et mise en œuvre du Plan Local de Mobilité (PLM) ;
- Réalisation d'équipements de voirie communautaire (Quartier Centre Gare et Pôle d'Échange Multimodal) ;
- Création et aménagement de liaisons douces ;
- Réalisation des études sur les études multimodales et le pont amont ;
- Participation financière au fonctionnement du réseau de bus urbains du Grand Melun qui dessert le territoire de la Communauté ;
- Participation à la réalisation d'études portant sur le développement de l'offre de transport; en partenariat avec Île-de-France Mobilités ;
- Mise en accessibilité des points d'arrêts de bus ;
- Suivi du fonctionnement quotidien des réseaux de bus urbain ;
- Gestion de la vélostation Mélivélo.

LES FAITS MARQUANTS



Une fréquentation en hausse pour le réseau de bus urbains du Grand Melun

Le réseau compte 34 lignes, dont 16 lignes à vocation scolaire, 4 Transport à la Demande (TàD). La fréquentation a connu une nouvelle hausse en 2023 (+7,3 %), avec 7 136 746 voyages entre août 2022 et juillet 2023, dont :

- 6 920 920 pour les lignes régulières soit 97% ;
- 199 781 pour les lignes scolaires soit 2,8% ;
- 16 045 pour les lignes TàD.

L'année 2023 a également été fortement marquée par le recrutement et la formation massive de conducteurs ce qui a permis de retrouver un effectif au 1^{er} septembre 2023 de plus de 200 conducteurs (ETP).

Cette évolution a permis d'améliorer la fiabilité du réseau qui a connu des modifications importantes en septembre 2023 (changement d'appellations et modifications de lignes, modifications d'itinéraires, etc...).

Lancement des travaux du Tzen2

Après de nombreuses années d'attente, 2023 a vu le lancement des travaux préalables à l'aménagement de la plateforme du Tzen2 sur l'avenue Thiers et la rue Saint-Ambroise à Melun. Ce bus à haut niveau de service desservira 11 stations par sens de circulation dans Melun et 3 pôles de correspondance à horizon 2029/2030.



© Jérôme Aafort

Les bus urbains du Grand Melun.

EN CHIFFRES



113

véhicules, dont 68 alimentés en Bio GNV et 3 hybrides

7 136 746

voyages sur le réseau du Grand Melun entre août 2022 et juillet 2023



75 %

des arrêts de bus aux normes d'accessibilité



86 km

de liaisons douces communautaires dont 2,5 km réalisées en 2023

438

réservations de vélos à l'agence Melivélo à la gare de Melun



87

locations de places de stationnement vélo à l'agence Melivélo louées en 2023



@VPeclauscar

Le Pôle d'Échange Multimodal de Melun : le projet entre en phase opérationnelle

Le pôle gare réunit les collectivités locales, l'Etat et IDFM.

Le Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités a approuvé en juin 2023 l'avant-projet consolidé du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Melun évalué à 196 M€, et le lancement des études de projet (PRO) du périmètre intermodal par la SPL Melun Val de Seine, titulaire d'une concession d'aménagement.

Les installations de chantier ont pu être constatées à compter de la fin de l'année 2023 dans la perspective d'un démarrage des travaux début 2024 par la démolition d'un premier bâtiment ferroviaire vétuste.

Le projet vise à offrir de bonnes conditions d'accès au pôle pour les différents modes de transport, à faciliter les correspondances intermodales, mais également à améliorer l'information, la sécurité et les conditions d'attente des voyageurs. Au-delà de ces objectifs, le réaménagement global du PEM doit générer une image plus moderne du territoire communautaire et renforcer son attractivité. Il offre en effet l'opportunité d'améliorer la qualité des espaces publics et donc du cadre de vie, pour faire de cet espace, non plus un simple lieu de passage, mais un véritable lieu de vie et de développement économique. C'est la raison pour laquelle l'Agglo accompagne la réalisation de ce projet structurant ; elle a repensé l'aménagement urbain aux abords directs pour composer une nouvelle façade urbaine, grâce au projet Prélude dont la livraison est envisagée en 2026.

Le développement des liaisons douces se poursuit

La mise en œuvre de la programmation issue du schéma directeur des liaisons douces, par une équipe pluridisciplinaire d'agents, réunie au sein d'une « mission vélo » depuis fin 2022, s'est poursuivie dans le but d'améliorer la continuité et la sécurité des itinéraires cyclables. À noter, parmi des réalisations majeures de l'exercice 2023 la création de 4 passerelles sur l'Almont (le chantier de la cinquième est momentanément suspendu), et la poursuite des études techniques pour réaliser de nouvelles liaisons cyclables.



La passerelle des Trois Moulins



La vélostation couplée à une conciergerie

La vélostation « Melivélo » connaît toujours un franc succès. Le marché relatif à la gestion de la vélostation a été renouvelé pour trois ans. La mise en service d'une conciergerie est prévue durant l'année 2024.

Les études sur la logistique urbaine s'achèvent

Les études sur la logistique urbaine et l'élaboration d'une charte de la logistique urbaine associant les acteurs de la distribution en cœur d'agglomération s'achèvent. Une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'un centre logistique de proximité peut être envisagée en 2024.

Les études stratégiques de mobilités : finalisation des études multimodales et lancement du Plan Local de Mobilités

La Communauté a engagé en 2020 la réalisation d'études multimodales pour développer un ensemble d'actions, avec un double objectif : réduire la circulation routière dans le cœur d'agglomération et offrir des alternatives à l'usage de la voiture particulière à usage individuel. L'étude, basée sur une modélisation prospective des déplacements à l'horizon 2035, a permis de simuler les effets de plusieurs scénarios contrastés sur la mobilité. Les conclusions ont permis d'orienter les choix des élus vers un scénario visant à améliorer les conditions

de déplacements sur le territoire en faisant la part belle aux mobilités alternatives aux déplacements motorisés. C'est également tout l'objet du Plan Local de Mobilités (PLM) en cours d'élaboration. L'Agglomération a engagé l'élaboration de son PLM, à l'automne 2022, dans le cadre de son projet de territoire Ambition 2030. Ce document d'orientations et de planification vise à améliorer les déplacements sur l'agglomération, en développant notamment les alternatives à la voiture individuelle. Le PLM

nécessite par conséquent, de fédérer les différents acteurs et maîtres d'ouvrages (Communes, département, Ile-de-France Mobilités, ...), pour agir sur les différents champs d'intervention des déplacements (stationnement, circulation, transports en commun, modes actifs...). Il s'est appuyé en 2023 sur les résultats des études multimodales, ainsi que sur le programme d'actions d'Ambition 2030, ce qui permettra à l'Agglomération de se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire.

“
Réduire la circulation routière dans le cœur d'agglomération et offrir des alternatives à l'usage de la voiture particulière à usage individuel
”

LES PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 sera consacrée à approfondir la mise en œuvre du plan d'actions du projet de territoire Ambition 2030, ainsi qu'à la poursuite des études et projets déjà engagés :

- Poursuite du schéma directeur des liaisons douces et notamment : aménagement de la piste européenne Scandibérique entre Melun et La Rochette, avenue de La Libération à Le Mée-sur-Seine, avenue De Gaulle à Vaux-le-Pénil, liaison Melun-Rubelles, etc., ainsi que le lancement de nombreuses études de projet pour la réalisation de nouvelles liaisons d'ici 2025 ;
- Lancement d'une étude d'opportunité et de faisabilité relative au déploiement de parkings relais dans la perspective de l'arrivée du Tzen2 ;
- Mise en œuvre par la SPL Melun Val de Seine Aménagement des travaux d'aménagement PEM de Melun et lancement des premiers travaux ferroviaires par la SNCF (démolitions bâtiment, construction de la zone de préfabrication du chantier du futur passage souterrain) ;
- Lancement de l'évaluation environnementale du Plan Local de Mobilités ;
- Etude et installation de nouvelles vélobox à proximité des lieux de correspondance bus ;
- Mise en place d'une conciergerie à la vélostation : un service de livraison à vélo au bénéfice des clients ;
- Des études et projets déjà engagés : Achèvement du Plan Local de Mobilités et des études relatives à la logistique urbaine ;
- Réalisation d'une étude sur les priorités bus aux feux, ainsi qu'une étude de faisabilité d'un couloir bus sur la RD 372 à Dammarie-lès-Lys, pour améliorer la régularité et la performance des lignes de bus du Grand Melun.



#2 Aménager durablement le territoire

Développement économique

Le bâtiment Prélude à la gare de Melun, dont la livraison est prévue en 2026.



©SPL Melun Val de Seine

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine intervient en faveur du développement économique à travers différents leviers :

- Etudes, création, aménagement, entretien et gestion de parcs d'activités ;
- Développement et soutien aux filières économiques, telles que l'aéronautique et l'innovation alimentaire ;
- Animation du tissu économique, organisation de rencontres entre les entreprises et les partenaires locaux, les acteurs de l'emploi, de l'économie et des experts ;
- Accueil et accompagnement des entreprises du territoire : qualification de leurs besoins et projets, réalisation d'offres immobilières (pôle de services, hôtel d'artisans...), organisation d'évènements en partenariat avec les réseaux d'entreprises, soutien à l'innovation et à l'exportation ;
- Aide à l'implantation des entreprises sur le territoire et à la création d'entreprises, en relation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ;
- Recueil d'informations sur le territoire et analyse du tissu économique, de l'emploi et de la fiscalité dans le cadre de l'Observatoire ;
- Attractivité du territoire et élaboration d'outils de promotion du territoire et de ses entreprises ;
- Participation à des salons et des conférences.

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

LES FAITS MARQUANTS



Le projet de territoire, vecteur dans la recherche de foncier à vocation économique

Les gisements fonciers à l'échelle de l'intercommunalité se retrouvent depuis quelques années dans le focus du service développement économique. En effet, compte tenu de la commercialisation des derniers terrains viabilisés et dans le contexte du ZAN (Zéro artificialisation nette), les friches et les dents creuses dans le tissu urbain ont été intégrées aux priorités de la Direction de l'Aménagement du Territoire (DAT). Plusieurs parcelles ont été identifiées et un document de recensement exhaustif a été élaboré par le service d'aménagement durable. L'objectif est de pouvoir attirer de nouvelles entreprises et de développer le parcours résidentiel des entreprises de notre tissu local. La réflexion concernant l'élaboration d'outils en lien avec la création d'entreprises porte ses

premiers fruits, comme en témoignent la construction d'un hôtel d'entreprises à Saint-Germain-Laxis et les négociations avec un opérateur d'une pépinière d'entreprises dans le bâtiment Prélude à la gare de Melun, dont la livraison est prévue en 2026. Cet immeuble de 12 000 m² comprendra essentiellement des bureaux et accueillera également un hôtel avec espace bien-être, une crèche, ainsi que de la restauration.

Le travail d'études en vue de développer le foncier à vocation économique a également été poursuivi sur les communes de Vaux-le-Pénil, La Rochette et Melun. La convention avec l'Établissement Foncier d'Île-de-France (EPFIF) a permis la maîtrise d'une parcelle sur la Zone d'Activités Economiques (ZAE) Saint Nicolas à Rubelles, afin de trouver un repreneur de l'immeuble anciennement occupé par l'URSSAF. À ce titre, des négociations avec des investisseurs sont en cours.



La zone d'activités économiques (ZAE) de Vaux-le-Pénil

EN CHIFFRES



3
terrains actuellement
investigués
dans le cadre
de la reconquête
de friches



152 000 m²
de surface de plancher
actuellement
en construction

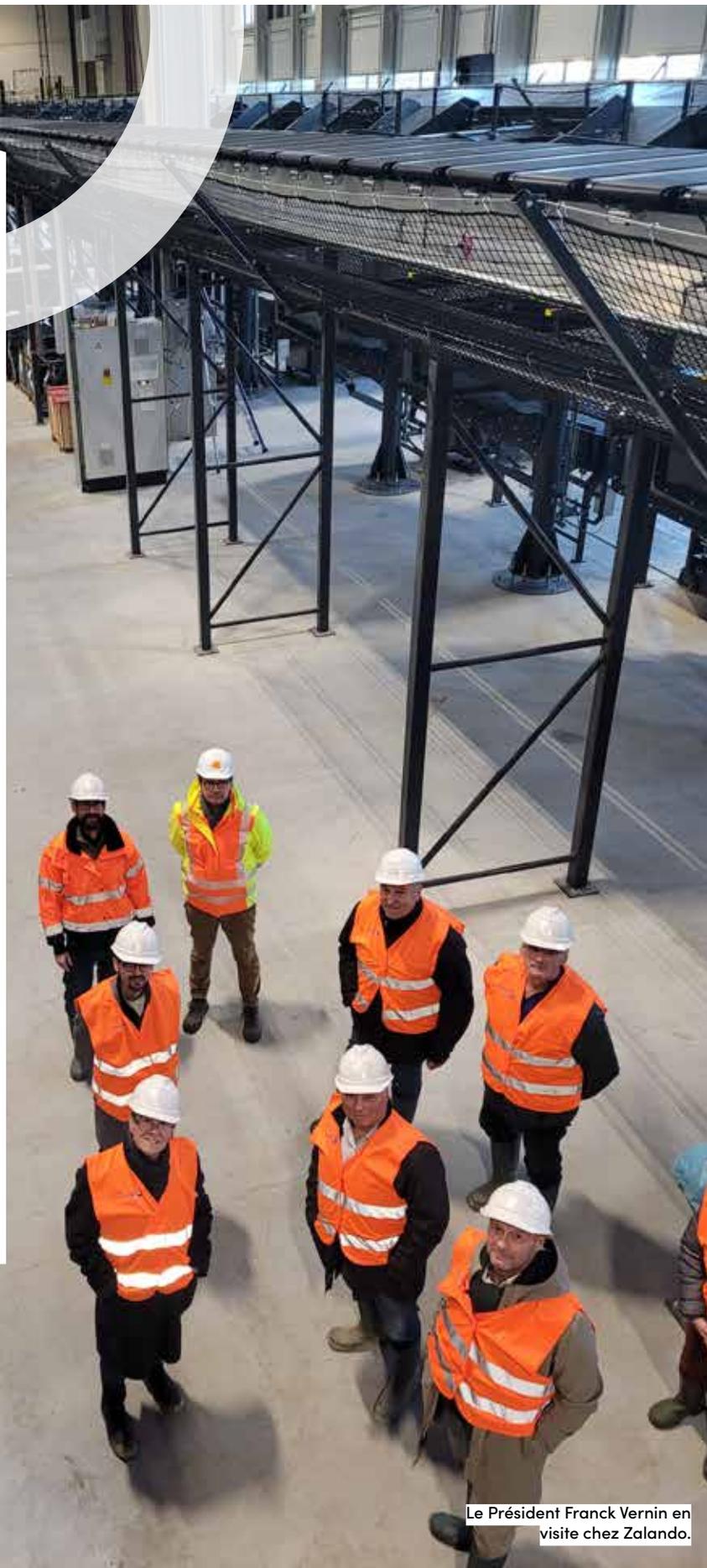


5
manifestations
annuelles

La poursuite des actions sur le site de Paris \ Villaroche

Après l'installation de la société Coliposte sur la ZAC du Tertre de Montereau, les travaux en lien avec l'installation de Zalando ont avancé en 2023. L'entreprise allemande du secteur du e-commerce a confirmé sa volonté de créer 2 050 emplois à Montereau-sur-le-Jard. Les études menées en parallèle, afin d'accompagner cette implantation majeure, concernent notamment les échanges d'autoroute, les routes départementales et les pistes cyclables dans le nord de l'agglomération. Ces mesures, ainsi que le développement des transports en commun, augmenteront considérablement l'attractivité de nos ZAE au nord de la Communauté d'Agglomération.

De plus, la prospection afin de pouvoir remplir le futur « Business Cluster » de la ZAC du Tertre développé par SPIRIT ENTREPRISES a commencé. Le promoteur prévoit la construction de 36 000 m² de locaux à vocation industrielle pour faire face à la demande enregistrée. La programmation prévoit la construction de plusieurs modules à partir de 500 m² permettant notamment des installations clé en main. Une partie du terrain sera réservée aux services aux salariés, comme discuté dans le cadre du programme étatique intitulé « Fabrique Prospective ». Le territoire de notre intercommunalité a été d'ailleurs à nouveau labellisé « Territoire d'Industrie » par les services de l'État. Ce dispositif est un vecteur essentiel visant à renforcer l'attrait et le savoir-faire des entreprises du sud-est francilien.



Le Président Franck Vernin en
visite chez Zalando.

↳ L'accompagnement de prospects et plusieurs implantations réussies

La Communauté a poursuivi la promotion des ZAE de l'agglomération, et notamment : le Tertre de Montereau et le Marché des Grais sur le pôle d'activités de Paris \ Villaroche à Montereau-sur-le-Jard, la Mare aux Loups à Saint-Fargeau-Ponthierry et le parc d'activités artisanales à Saint-Germain-Laxis.

- Début de la construction de la société FERTIBERIA à Montereau-sur-le-Jard
- Signature d'une promesse de vente avec la société PREMIUM GOODS (Saint-Germain-Laxis) ;
- Dépôt d'un permis de construire pour un deuxième bâtiment de la société LOMBOSER (Saint-Germain-Laxis) ;
- Discussions en cours sur plusieurs terrains dans les communes de Limoges-Fourches, Melun, Dammarie-lès-Lys, Pringy et La Rochette.

En ce qui concerne la dernière parcelle restante à la Mare aux Loups, plusieurs prospects ont été envoyés vers le propriétaire du terrain.

LES PERSPECTIVES 2024



- Livraison de l'immeuble de Zalando et de JPB Système à Montereau-sur-le-Jard ;
- Commercialisation des derniers terrains aux Prés d'Andy ;
- Poursuite de nos investigations sur le foncier à vocation économique avec un focus sur les friches ;
- Développement de l'événementiel à destination des acteurs économiques et participation aux salons ;
- Signature d'un Projet Partenarial d'Aménagement avec les acteurs du projet de développement de Villaroche (Etat, Département, Région, EPA Sénart, etc...).



L'objectif est de pouvoir attirer de nouvelles entreprises et de développer le parcours résidentiel de notre tissu local



↳ Le renforcement des animations à destination d'acteurs économiques

Le travail de prospection d'entreprises est indéniablement lié aux questions de marketing territorial afin de véhiculer l'attractivité du territoire.

- Refonte de la plaquette de promotion du territoire ;
- Participation aux salons industriels (Paris Air Show, Cosmetic360, SIMI)
- Renforcement des animations à vocation économique ;
- Accueil de la Garden Party de l'association ESF à Villiers-en-Bière ;
- Matinale de l'ARIA à destination des entreprises agroalimentaires ;
- Organisation du salon de la création d'entreprises.

De plus, le travail en lien avec les équipes du Département et de la Région a permis une accélération de notre accompagnement de prospects, mais également la recherche d'investisseurs susceptibles de s'intéresser aux friches préalablement mentionnées.



Première édition du salon de la création d'entreprises



Tourisme

L'ancienne usine de papier
peint Leroy, devenue
l'espace culturel
les 26 couleurs



© Jérôme Aafort

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine intervient selon les axes suivants.

- Mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions prévu au schéma directeur du tourisme (approuvé le 7 mars 2022) ;
- Développement de la destination Melun Val de Seine auprès des touristes d'agrément, notamment franciliens, ainsi que les touristes d'affaires ;
- Collecte de la taxe de séjour et reversement à l'Office de Tourisme Melun Val de Seine (OTMVS) ;
- Travail collégial avec l'OTMVS pour assurer l'accueil des touristes, développer les relations avec les partenaires (Seine et Marne Attractivité, Chose Paris Region, socio-professionnels du territoire, etc).

LES FAITS MARQUANTS



➔ Création de dispositifs financiers à destination des hébergeurs, sous forme d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Dans le but d'accompagner les hébergeurs implantés ou prochainement implantés sur le territoire de l'Agglomération, la collectivité a voté favorablement pour la création de deux AMI. Ces AMI permettront à l'Agglomération d'apporter, sous forme de subventions, un soutien financier aux porteurs de projets.

Les travaux subventionnés visent la création de nouveaux hébergements ou devront permettre d'améliorer le confort des hébergements, d'augmenter le nombre de lits marchands, etc. Les porteurs de projets peuvent être des entités publiques et privées.

AMI hébergements ruraux et de charme

- Dynamiser les zones rurales du territoire ;
- S'engager dans la tendance touristique du développement du tourisme vert ;
- Faire venir les franciliens habitant en zone très urbanisée.

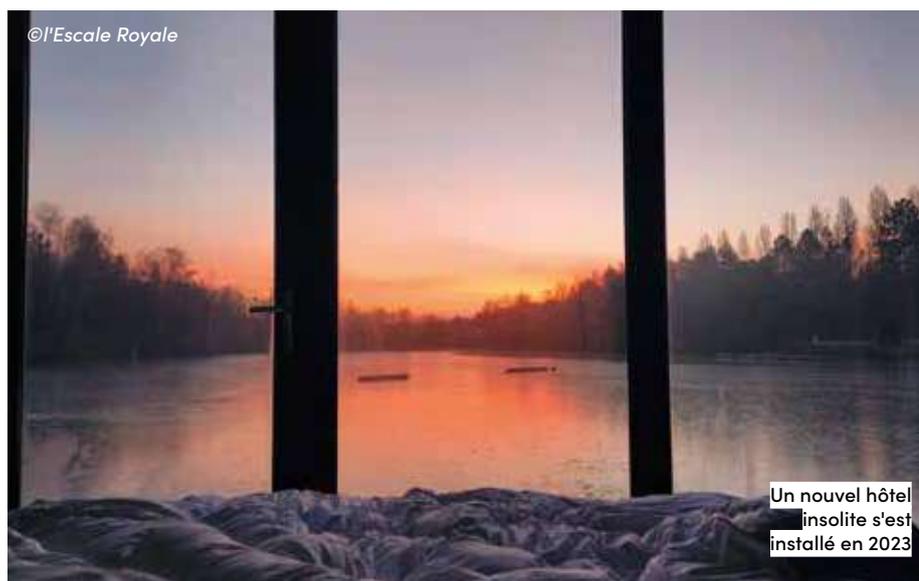
Enveloppe annuelle affectée : 50 000 €.

AMI hébergements insolites

- Faire de l'hébergement, par son caractère innovant, décalé, unique, l'élément déclencheur de la venue sur la destination ;
- Permettre de se différencier des territoires proches grâce à l'hébergement.

Enveloppe annuelle de 50 000 €.

Dans le cadre des AMI mis en œuvre, il s'est avéré nécessaire de constituer un jury pour examiner les dossiers présentés par les candidats, les auditionner et d'attribuer ou non des aides, dans les divers secteurs touristiques (hébergements, patrimoine, etc).



EN CHIFFRES



2 appels à manifestation d'intérêt mis en œuvre au bénéfice des porteurs de projets d'hébergements ruraux ou insolites



1 Fonds de concours lancé à destination des communes membres



1 réseau local de Greeters lancé

Le château de
Vaux-le-Vicomte



© Jérôme Aafort

➔ **Création d'un dispositif financier à destination des communes, sous forme de fonds de concours (FC), pour valoriser le patrimoine vernaculaire**

Le patrimoine est reconnu comme une brique intrinsèque d'un séjour touristique. Il permet aux visiteurs de s'imprégner de l'histoire locale de leur lieu de séjour. Un élément patrimonial bâti est également un élément essentiel pour la garantie d'un cadre de vie agréable, pour les habitants, les touristes, les travailleurs. Ce dispositif, développé sous forme de fonds de concours à l'attention des communes du territoire vise à valoriser le patrimoine bâti du territoire. **Enveloppe annuelle de 50 000 €.**

“
Un élément patrimonial bâti est également un élément essentiel pour la garantie d'un cadre de vie agréable, pour les habitants et les touristes
”

Les Affolantes, des
maisons à l'architecture
caractéristique du
du territoire





LES PERSPECTIVES 2024

➤ Réalisation de vidéos promotionnelles du territoire

Afin de susciter la curiosité des touristes et des habitants, l'Agglomération a réalisé des vidéos dites à 360°. Le concept : l'utilisateur d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone mobile peut « naviguer » dans la vidéo, tout en écoutant les commentaires de la voix off. Quatre sites ont été retenus pour ces premières vidéos récemment mises en ligne :

- L'Abbaye Royale Notre-Dame du Lys (Dammarie-lès-Lys) ;
- Le Château de Vaux-le-Vicomte (Maincy) ;
- La Maison de la Faïence (Rubelles) ;
- Le lieu de mémoire de l'Usine Leroy (Saint-Fargeau-Ponthierry).

Coût : 16 000 €.

L'Agglomération a tenu à se doter de cet outil immersif pour faire découvrir quelques pépites patrimoniales, notamment autour du patrimoine industriel perçu comme moins classique.

➤ Lancement du projet de réseau local de « Greeters »

L'Agglomération souhaite associer les habitants du territoire à sa promotion. Pour cela, les services de l'Agglomération et l'OTMVS travaillent avec la Fédération des Greeters de France pour structurer un réseau. Les Greeters sont des bénévoles qui aiment leur territoire et qui accueillent des personnes qui visitent leur ville et les emmènent dans une promenade personnalisée de deux à trois heures permettant de découvrir un site au-delà des guides touristiques et en dehors des sentiers battus.

• Création d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la montée en gamme de l'offre d'hébergements

L'OTMVS est devenu en 2023 un organisme certificateur : il peut délivrer différents labels et qualifications à des hébergeurs après visites de sites. Cela correspond à la volonté de l'Agglomération : permettre d'accompagner financièrement les hébergeurs dans cette démarche. Cela contribuera à l'image de destination « où il fait bon venir » que souhaite développer l'Agglomération.

• Lancer une étude d'opportunité : explorer et exploiter le potentiel touristique et de loisirs de Paris/Villaroche

L'un des sites singulier et emblématique de Melun Val de Seine est Paris/Villaroche. Ce lieu atypique est actuellement reconnu mondialement grâce à tout l'écosystème économique dédié à l'aéronautique. C'est notamment par ses grands noms de l'industrie présents, comme SAFRAN AIRCRAFT ENGINES, que Melun Val de Seine peut être situé sur une carte. Il semble possible de déceler un potentiel lié au tourisme sur ce site ; c'est pour

cela qu'un cabinet d'études sera mandaté pour répondre à la question.

- Développer l'événementiel communautaire
L'événementiel est sans nul doute un vecteur important de flux touristiques. Ainsi, l'Agglomération souhaite s'associer à l'événement organisé à Melun par JS Festival, à savoir *Les Affolantes* en vue de lui offrir une dimension intercommunale.

D'autre part, l'Agglomération crée un événement sportif, une randonnée pédestre, destiné à valoriser des points d'intérêt, notamment en bord de Seine.

- Evolution de la collecte de la taxe de séjour
Les modalités de collecte de la taxe de séjour sont complexes et difficilement compréhensibles pour les hébergeurs et leur clientèle. De plus, les manipulations sur les logiciels et les sollicitations des hébergeurs sont extrêmement chronophages pour les services de la Communauté et de l'OTMVS. 2024 sera l'année de la mise en place d'une régie, pour un fonctionnement simplifié à compter du 1^{er} janvier 2025.

#2 Aménager durablement le territoire

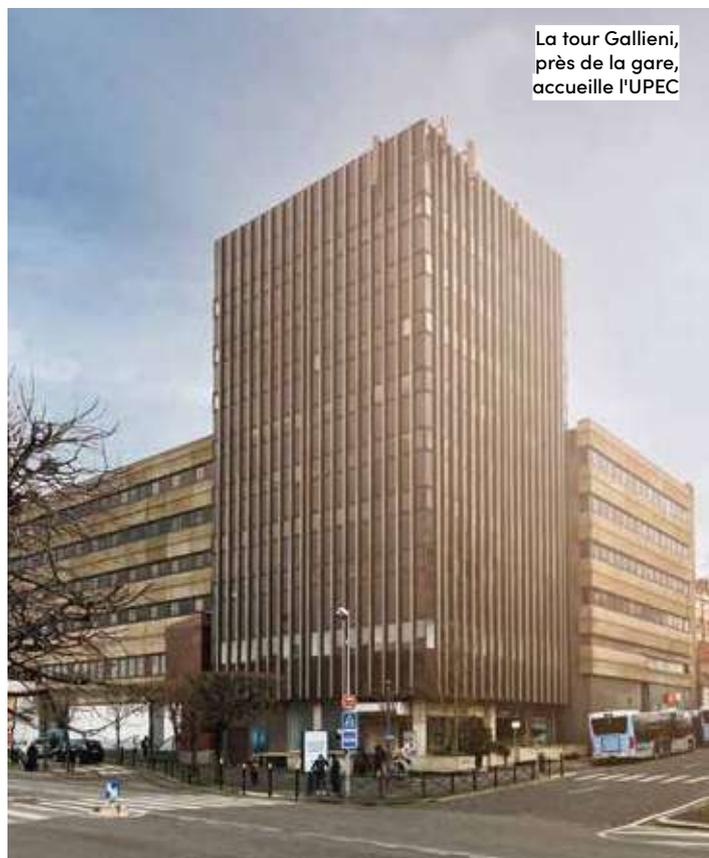


Enseignement supérieur

L'université
Paris-Panthéon-Assas
au centre de Melun



La tour Gallieni,
près de la gare,
accueille l'UPEC



LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

Dans le champ de l'enseignement supérieur,
la Communauté participe :

- Aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des équipements universitaires implantés sur le territoire communautaire ;
- Au développement de structures universitaires nouvelles.

Afin de conforter le positionnement de l'agglomération comme pôle universitaire majeur du sud-est francilien, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine s'est engagée dans le développement de l'enseignement supérieur. Avec 6 000 étudiants, le territoire contribue significativement à la dynamique régionale, qui fait de la région capitale un des principaux pôles mondiaux du savoir.

LES FAITS MARQUANTS

 L'Institut de droit et d'économie
de l'Université Panthéon-Assas

Implanté à Melun depuis 1987, il a accueilli 2 033 étudiants : en licences de droit (1358 élèves), d'économie-gestion (294), d'administration économique et social (293) mais aussi en formation continue (45). Le Master Droit et stratégies de la sécurité accueille 25 civils et 18 élèves officiers.

↳ L'UFR santé de l'Université Paris Est-Créteil (UPEC)

L'UPEC s'est installée à Melun dans le cadre de la filière « santé » développée par l'Agglomération depuis septembre 2019. Sur une surface de 1 500 m² face à la gare de Melun dans l'immeuble Gallieni, mise à disposition par la Communauté d'Agglomération, elle accueille des étudiants de licence parcours « santé publique » (120 étudiants), en distanciel ou sur place.

Depuis la rentrée universitaire 2023/2024, elle accueille aussi 40 étudiants du Master 1 One Health en partenariat avec l'école nationale vétérinaire d'Alfort. Ce nouveau parcours vise l'acquisition de compétences transdisciplinaires et donne accès à divers M2 de la mention Santé et Biologie-Santé de l'UPEC (immunité anti-infectieuse, toxicologie, santé publique, risques associés aux soins, surveillance des maladies humaines et animales...). Après avoir organisé en 2022 des forums de kinésithérapeutes et d'ergothérapeutes, l'UPEC a développé également à compter de la rentrée 2023-2024, 2 nouveaux séminaires pour les étudiants de l'institut universitaire de Kinésithérapie (37 étudiants).

↳ L'UTE77, Centre de Formation des Apprentis de la CCI de Seine-et-Marne

Il a développé dans ces mêmes locaux, un BTS en Cybersécurité pour une promotion d'une vingtaine de jeunes en première et deuxième année, d'une licence, en partenariat avec le CNAM (30 étudiants) et d'un master (8 étudiants).

L'offre locale d'enseignement supérieur se compose également de formations offertes par l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale), de diverses sections de BTS techniques ou tertiaires et de classes préparatoires aux grandes écoles, littéraires, économie-commerce ou scientifiques.

↳ Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

Il poursuit le développement de ses activités, depuis 2021 sur le site Gallieni et propose désormais 35 unités d'enseignement en Ressources humaines, droit, économie, informatique, communication, comptabilité et contrôle de gestion, droit fiscal, marketing, et management des organisations, pour 93 adultes, ainsi que des prestations de validation des acquis de l'expérience, des acquis personnels et professionnels, des études supérieures, mais aussi, des bilans de compétences, de ressources, etc. 143 jeunes bénéficient par ailleurs de l'ouverture de 2 licences professionnelles en partenariat avec l'AFORP (chargé d'affaires pour les installations électriques, conception et amélioration de processus et procédés industriels - parcours industrie du futur -), de 3 licences ouvertes en partenariat avec le lycée Saint-Aspais (gestion des organisations, informatique, commerce, vente marketing) et d'une licence en informatique avec spécialisation en cybersécurité, ouverte en partenariat avec l'UTE77.

EN CHIFFRES



6 000
étudiants inscrits dans un cycle d'études supérieures



622 000 €
le montant des subventions dédiées aux partenariats et au développement universitaire, en 2022

LES PERSPECTIVES 2024

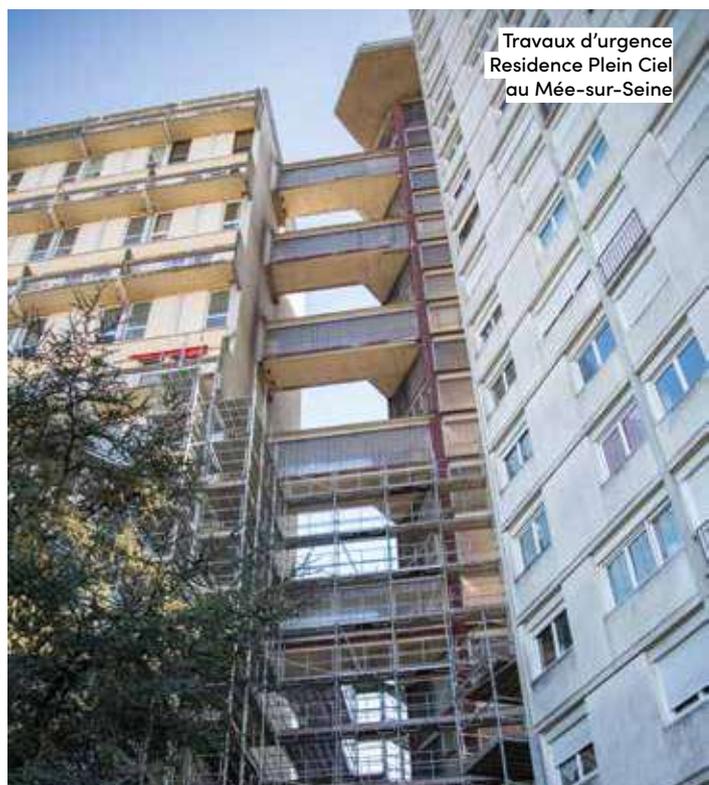
- Les travaux d'aménagement des locaux universitaires occupés par Panthéon-Assas pour l'exercice 2024 ;
- Veille active sur les opportunités de création de nouvelles filières et formations ;
- Consolidation des acquis avec les organismes implantés notamment sur le site Gallieni ;
- L'institut de droit et d'économie envisage le développement de nouvelles filières à horizon 2024/2025 et le renforcement de la formation permanente.

#2 Aménager durablement le territoire

Habitat



La réhabilitation du 10
rue Carnot à Melun



Travaux d'urgence
Residence Plein Ciel
au Mée-sur-Seine

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence « Equilibre social de l'Habitat », la Communauté intervient sur les axes suivants :

- La construction de logements : financement et coordination de la réalisation de logements dans le secteur public et suivi de la production des logements privés ;
- L'amélioration de l'habitat privé ;
- Le pilotage des attributions et de la gestion de la demande des logements sociaux ;
- Le nouveau programme de rénovation urbaine ;
- L'hébergement d'urgence et temporaire ;
- L'habitat des gens du voyage.

LES FAITS MARQUANTS

Renouvellement de la délégation des aides à la pierre

Afin de faciliter la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté d'Agglomération dispose d'un outil dont seuls 3 territoires se sont dotés sur toute l'Île-de-France : la délégation des aides à la pierre. Ce dispositif lui permet de gérer, pour le compte de l'État, la programmation des logements sociaux et leur financement sur le territoire, mais aussi les crédits de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour toutes les actions relatives aux travaux d'amélioration des logements privés (amélioration énergétique, adaptation au vieillissement ou aux handicaps, traitement de l'habitat indigne, aide aux copropriétés, conventionnement des logements des propriétaires bailleurs, etc.). Cette délégation a été renouvelée en 2023 pour une durée de 6 ans.

Service de conseil en rénovation thermique à tous les propriétaires

L'Agglomération Melun Val de Seine a mis en place un espace conseil France Rénov' pour accompagner les propriétaires dans les projets de rénovation énergétique de leur logement qu'il s'agisse d'une maison ou d'une copropriété. Trois conseillers France Rénov' les aident à définir les travaux les plus adaptés à leur foyer, les prioriser, décrypter un diagnostic du logement, lire et comprendre des devis, savoir quelles aides sont possibles, comment monter un plan de financement, et ce, jusqu'à la réalisation des travaux. Grâce à ce service, neutre et gratuit, les habitants du territoire bénéficient de permanences téléphoniques pour des conseils techniques sur leur projet de rénovation, d'entretiens personnalisés (sur rendez-vous) et de visites à domicile, d'informations sur les aides financières selon leurs revenus et leur projet. En 2023, 500 ménages ont bénéficié de conseils sur toutes les communes du territoire.

Accompagnement des copropriétés

Des avancées significatives ont eu lieu sur les actions portant sur les copropriétés avec le démarrage des travaux d'urgence dans la cadre du plan de sauvegarde sur la copropriété Plein Ciel et l'avancée du dispositif opérationnel de recyclage de la copropriété Gaillardon à Melun dans la perspective de sa démolition après relogement de l'ensemble des occupants. Par ailleurs, l'OPAH-RU sur le Centre-Ville de Melun s'est poursuivie avec le financement de travaux importants dans 5 copropriétés dégradées.

Préparation de la mise en œuvre de la gestion en flux

À partir du 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des bailleurs sociaux devront mettre en œuvre la réforme de la gestion en flux. Dans ce mode de gestion, tout logement social peut être proposé par le bailleur social à tout réservataire, en fonction des besoins que ce dernier aura définis en amont. Ce système, qui conduit à supprimer le lien direct entre la réservation et un logement identifié, vise à apporter plus de souplesse et de fluidité dans la gestion du peuplement du parc social et répondre à la forte tension existante sur le parc social. Le service Habitat a accompagné les communes réservataires de logements sociaux dans la compréhension de cette réforme qui impliquait la signature d'une nouvelle convention entre la commune et chacun de ses bailleurs, soit un total de plus de 60 conventions à l'échelle du territoire.

EN CHIFFRES

61 368 
logements, 48,4 % de propriétaires occupants (Insee RP2020)

134 
logements sociaux financés pour un montant de **3 158 600 €** dont 3 028 900 € sur les fonds délégués de l'État et 129 700 € sur les fonds propres de la Communauté

136 
logements réhabilités du parc privé pour un montant total des aides de l'Anah de **2 652 443 €**

126 587 € 
pour le financement des travaux d'amélioration de l'habitat dans le cadre du dispositif Mon Plan Rénov'

LES PERSPECTIVES 2024

- Préfiguration de la Maison de l'Habitat : un service ouvert à tous les résidents du territoire pour leur projet d'habitat ;
- Prorogation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) portant sur le centre-ville de Melun en lien avec le dispositif Action Cœur de Ville ;
- Poursuite du plan de sauvegarde de la copropriété Plein-Ciel ;
- Révision du Plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs de logement social ;
- Poursuite du suivi du relogement dans le cadre de l'opération de Nouveau Programme de Renouvellement Urbain ;
- Démarrage des travaux de création de l'aire de grand passage pour les gens du voyage.





CULTIVER LA COHÉSION du territoire



**Politique
de la Ville**

Page 36



Culture

Page 40



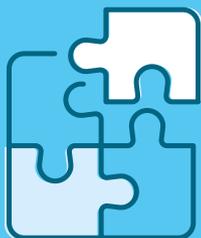
Sport

Page 42



**Université
Inter-Âges**

Page 46



#3 Cultiver la cohésion du territoire

Politique de la ville

Les classes
orchestres



Dans le cadre de sa compétence « politique de la ville et insertion », la Communauté d'Agglomération a poursuivi en 2023 son action de réduction des inégalités sociales et territoriales au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Cette mission est pilotée par la Direction de la Politique de la Ville et de l'Insertion (DPVI) qui est aujourd'hui rattachée à la Direction de la Cohésion du Territoire.

Elle poursuit les objectifs qui sont fixés dans le cadre du Contrat de Ville de Melun Val de Seine et s'appuie sur une équipe de professionnels engagés qui développent, en lien avec de très nombreux partenaires, des actions coordonnées sur les thématiques suivantes :

- Réussite éducative et parentalité ;

- Accès à l'emploi et insertion professionnelle ;
- Accès à la prévention et aux soins en matière de santé ;
- Renforcement de la cohésion sociale et soutien à la vie associative, par le sport, la culture, l'environnement, le développement de l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Chaque année, la DPVI lance un appel à projets associatif pour mobiliser les acteurs et réaliser des actions.

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

LES FAITS MARQUANTS



↘ Trois piliers au service de la réussite éducative et de la lutte contre le décrochage scolaire

En 2023, la Communauté d'Agglomération a poursuivi le déploiement de ses trois programmes phares, clés de voute de la réussite éducative des élèves plus fragilisés :

- **Le Programme de réussite Éducative (PRE)** qui organise la mise en place de parcours éducatifs personnalisés en lien avec les établissements scolaires et les partenaires éducatifs du territoire.

- **Le Plan de persévérance scolaire** qui développe des actions de prévention et de prise en charge des situations de décrochage temporaire et/ou de plus longue durée, via notamment l'action « Alternative suspension ».
- **Le dispositif « Cité Éducative - bus de la réussite »** qui orchestre et facilite le développement d'actions collectives partenariales de lutte contre le harcèlement scolaire, de découverte des pratiques artistiques, sportives et/ou culturelle variées, de lutte contre la fracture numérique et de soutien à la parentalité.



Des interventions pour prévenir
le harcèlement scolaire

EN CHIFFRES



120
actions collectives
soutenues et mise
en œuvre



70
porteurs de projets
associatifs mobilisés



74
adolescents accompagnés
dans le cadre du Plan de
Persévérance scolaire

La Micro-folie Melun Val de Seine, un outil de cohésion sociale

L'année 2023 a également connu un fort développement du dispositif « Micro-Folie Melun Val de Seine » qui a su développer des actions de médiation culturelle et des itinérances au-delà des quartiers prioritaires, sur d'autres communes de l'agglomération.

Le dispositif a aussi permis de développer l'action jeune « Et toi en 2023 ? », menée autour des pratiques hip-hop et des cultures urbaines. Elle sera reconduite en 2024 en lien avec les Jeux Olympiques Paris 2024.

Enfin, de nombreuses actions sportives, culturelles, d'animation de la vie sociale et de citoyenneté ont permis de raviver sur les quartiers les logiques de vivre ensemble et de solidarités.



Favoriser l'accès à la prévention et aux soins en matière de santé

De nombreuses actions d'accès à la prévention et aux soins en matière de santé ont également été mises en œuvre en lien avec les associations et les services du territoire : « Rallye santé jeunes », « Journée de dépistage des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) », lutte contre les addictions « Bien dans ma tête, bien dans mon corps », lutte contre la précarité ali-métabolique « Mon panier, ma santé » ou encore lutte contre l'invisibilité des femmes en grande précarité « Rendre visibles les invisibles ».

Le Contrat Local de Santé (CLS) intégré au projet de territoire Ambition 2030 a également permis une forte mobilisation partenariale et l'attribution de bourses indemnitaires aux étudiants, futurs médecins qui s'engagent à s'installer durablement sur le territoire de l'Agglomération.

Enfin, dans le prolongement du CLS et dans le cadre du projet de territoire Ambition 2030, la Communauté d'Agglomération a mené une étude de structuration de la filière santé visant à définir une feuille de route renforcée de l'action communautaire.

EN CHIFFRES



2 095

personnes bénéficiaires
du dispositif Micro-Folie



850

jeunes accompagnés
dans le cadre d'un
parcours d'insertion
professionnelle
personnalisé



110

porteurs de projets
accompagnés sur
la création d'activité

Accès à l'emploi, insertion professionnelle et création d'activité

En 2023, la communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a soutenu de nombreuses actions liées à l'insertion professionnelle et à l'emploi des publics fragilisés.

Elle a en effet poursuivi la mise en œuvre du dispositif « Cité de l'emploi » et consolidé la capacité d'action collective et le partage de compétences entre les acteurs.

Elle a soutenu plusieurs chantiers d'insertion portés par les associations locales comme AD-SEA/PIJE, ODE, AIPI et Travail Entraide qui ont permis l'accompagnement spécifique et l'embauche de nombreux demandeurs d'emploi du territoire.

Elle a soutenu les actions menées par la Mission Emploi Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS) ou encore l'École Régionale de la Deuxième Chance et facilité le développement de parcours emploi formation de jeunes en difficulté d'insertion sur l'agglomération.

La Communauté d'Agglomération a également déployé son soutien à la création d'activité et au développement

économique dans les quartiers à travers la poursuite des activités de « l'Atelier » sur les trois villes de Melun, Dammariè-lès-Lys et le Mée-sur-Seine.

Enfin, elle a participé au déploiement du projet de « Dotation d'Action Territoriale En trait d'union » mené avec l'Institut Break Poverty pour développer le mécénat d'entreprises autour de quatre projets locaux de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'insertion professionnelle des jeunes.

- L'action « **Parentalité pour tous** » d'accompagnement au renforcement des compétences parentales et des apprentissages dès le plus jeune âge, portée par l'association Papoto en direction des 2-6 ans ;
- Les ateliers éducatifs « **Apprendre en s'amusant** » portés, dans une optique de prévention du décrochage, par l'association Les Ateliers Amasco en direction des 6 -13 ans ;
- L'action « **Rallye pour l'emploi des jeunes** » d'accompagnement intensif renforcé de 5 jours à la recherche d'une entreprise pour l'obtention d'un emploi, portée par l'association Travail Entraide ;

- L'action « **Formation vers les métiers en tension** » portée par l'association UPROMI à destination des jeunes non diplômés dans les secteurs de la restauration, sécurité, services à la personne ;
- Enfin, l'action « **Training neurosensoriel & dynamique d'insertion** » a favorisé la remobilisation professionnelle alternative de personnes sans emploi ni formation.



L'attribution de bourses indemnitaires aux étudiants, futurs médecins qui s'engagent à s'installer durablement sur le territoire de l'Agglomération



LES PERSPECTIVES 2024



L'année 2024 sera une année charnière de signature et de mise en œuvre du nouveau contrat de ville « Engagement quartiers 2030 » qui aura pour objectif de consolider l'existant et de renforcer le volet emploi et développement économique qui constitue une priorité nationale et locale. Le territoire possède des atouts qui lui permettront de proposer de nouvelles actions, notamment en matière de soutien à l'entrepreneuriat.

Dans le cadre du nouveau contrat de ville, une attention particulière sera portée au développement d'actions répondant aux priorités suivantes :

- Renforcer le soutien aux actions d'accompagnement à la parentalité dès le plus jeune âge ;

- Favoriser l'orientation professionnelle des jeunes et la connaissance des métiers en lien avec les entreprises du territoire ;
- Favoriser les actions de développement durable, de promotion de la biodiversité, des mobilités douces, de l'éco-citoyenneté.

D'un point de vue méthodologique et compte-tenu de la diversité des acteurs et des domaines d'intervention, il s'agira de :

- Rendre le dispositif toujours plus lisible et cohérent pour tous ;
- Développer l'implication et la participation des habitants ;
- Renforcer le positionnement de la politique de la ville comme levier d'innovations duplicables à l'ensemble des communes de l'agglomération.



#3 Cultiver la cohésion du territoire

Culture

La finale
du concert
inter lycées



©Cifa Studio

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a placé la musique au cœur de sa politique culturelle, investissant les champs de la diffusion, de la sensibilisation, de la formation et de l'information.

Aujourd'hui, elle joue un rôle moteur, sur son territoire :

- Dans la diffusion des musiques classiques et actuelles ;
- Dans l'éducation culturelle et artistique des jeunes, en particulier des lycéens, à la découverte des musiques actuelles et classique, mais aussi de la littérature et du cinéma ;
- En assurant la promotion de l'offre culturelle développée sur son territoire ;
- En apportant son soutien aux équipements culturels.

LES FAITS MARQUANTS



Une saison ouverte en juin !

Pour la première fois de leur collaboration, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les communes de Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun, Saint-Fargeau-Ponthierry et Vaux-le-Pénil ont ouvert la billetterie avant l'été, le 1^{er} juillet, et son corollaire, la diffusion de la plaquette culturelle diffusée fin juin.

Elles ont marqué cette nouveauté en organisant une présentation de la saison culturelle aux abonnés et aux publics ciblés, avant les grands départs en vacances.



EN CHIFFRES

1500 
élèves touchés par les actions
culturelles dans les lycées

13 
séances de cinéma en plein air et
14 communes participantes pour
un total de **1745 entrées**

676 
entrées au concert des Amplifiés
cultures urbaines, le 17 mai,
à l'Escale, à Melun

314
entrées pour les 3 concerts de
l'Orchestre Melun Val de Seine,
à Saint-Fargeau-Ponthierry, La Rochette
et Le Mée-sur-Seine



14 161
billets édités sur la saison
2022-23 contre 12 185 sur
la saison 2021-2022 soit
une hausse de plus de 16%



635 336 €
versés par la Communauté
aux communes pour financer
le fonctionnement de certains
équipements culturels communaux
médiathèque de Melun, ludothèque de Vaux-
le-Pénil, conservatoires et écoles de musique,
de danse et de théâtre de Boissise-le-Roi,
Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun,
Saint-Fargeau-Ponthierry et Vaux-le-Pénil.

LES PERSPECTIVES 2024

- Établir le bilan de la convention de partenariat qui lie la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et les lycées jusqu'en juin 2024 et qui est destinée à infuser la culture dans les établissements (concerts, rencontres avec des artistes, concert inter-lycées...) pour envisager la suite à donner ;
- Reconduire les événements en faveur de la promotion de la jeune scène locale avec des manifestations autour des musiques actuelles, en lien avec les communes, les lycées et les acteurs du territoire communautaire ;
- Reconduire les manifestations culturelles au profit des communes : l'opération Ciné plein air avec deux séances supplémentaires à Saint-Germain-Laxis et Montereau-sur-Jard, les concerts de l'Orchestre Melun Val de Seine et la résidence artistique lancée en décembre 2023 dans les communes de Limoges-Fourches et Pringy ;
- Poursuivre le concours financier de la Communauté d'Agglomération en faveur d'équipements culturels communaux à rayonnement intercommunal.



#3 Cultiver la cohésion du territoire

Sport

Master de fleuret



©LorahDherines

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

La Communauté déploie sa politique sportive sur plusieurs volets :

- Le soutien au mouvement sportif (équipes de niveau national et athlètes de haut niveau) ;
- L'animation sportive du territoire, en particulier à travers Sport Passion ;
- La patinoire communautaire ;
- Le soutien à la réhabilitation des équipements sportifs communaux et de la patinoire communautaire.

LES FAITS MARQUANTS



2023 : la patinoire communautaire dans une nouvelle dynamique

L'année 2023 a été marquée par le changement d'exploitant, pour la première fois depuis l'ouverture de l'équipement en 2009.

58 000 entrées payantes ont été enregistrées, la meilleure affluence constatée depuis 2015. C'est le résultat conjugué du dynamisme de l'exploitant et des lourds travaux de réhabilitation engagés par la Communauté pour améliorer le confort des usagers et garantir les meilleures conditions d'exploitation.

Sur plus de 3 000 heures d'exploitation, environ 40% des créneaux sont destinés aux séances publiques et aux scolaires et 60% aux deux clubs dammariens résidents, le Club des Sports de Glace (patinage artistique) et les Caribous de Seine-et-Marne (hockey-sur-glace) qui comptent chacun environ 300 licenciés. On a noté une amélioration sensible de la gestion technique et patrimoniale du nouvel exploitant qui a garanti la continuité de l'ouverture de la patinoire et la qualité du plan de glace pour les usagers.

Le résultat économique est équilibré, laissant de bonnes marges de progression dans le développement des activités et des services annexes.

“
Des travaux de réhabilitation pour améliorer le confort des usagers et garantir les meilleures conditions d'exploitation
”



EN CHIFFRES



284 750 €

versés au mouvement sportif (contrat d'objectifs du CEMVS, aides aux équipes de niveau national et aux athlètes de haut niveau)



439 130 €

de fonds de concours au profit du fonctionnement des 4 piscines municipales de l'Agglomération



580 000 €

de travaux réalisés dans le cadre du fonds de concours pour la réhabilitation des salles multisports des communes de Melun (Duchauville, Les Récollets) et Le Mée-sur-Seine (Caulaincourt).



7 médailles

aux championnats d'Europe et du Monde pour les tireurs du club Élite soutenu par la CAMVS



Le Président de l'Agglomération Louis Vogel a officialisé l'accueil d'une équipe olympique de fleuret de Honk-Kong, en avril 2023.



Un contrat d'objectifs avec le Cercle d'Escrime qui remplit toujours ses objectifs

Comme les années précédentes, le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine (CEMVS) a brillé au plan national et sur la scène internationale.

Aux Championnats de France de fleuret, le CEMVS s'est illustré dans toutes les catégories, chez les femmes comme chez les hommes. Parmi les résultats les plus probants, on notera, l'équipe masculine senior, emmenée par Enzo Lefort, championne de France et l'équipe féminine senior, emmenée par Pauline Ranvier, médaillée de bronze.

Ces résultats ont été sublimes et prolongés au plan international :

- Pauline Ranvier : Vice-championne du Monde et d'Europe par équipe Senior ;
- Enzo Lefort, médaillé de bronze individuel aux championnats du Monde Senior, Vice-champion du Monde in-

dividuel et par équipe aux championnats d'Europe Senior ;

- Eliot Chagnon et Paul-Antoine De Badts, Champions d'Europe par équipe M23.

Le volet intervention en milieu scolaire du contrat d'objectifs a permis à 80 classes de CE2-CM1-CM2, soit 2 000 élèves, de bénéficier d'initiations à l'escrime dans leurs établissements. Il s'agit d'un partenariat exemplaire avec l'Education Nationale qui est plébiscité par les communes.

Le troisième volet « Organisation de manifestations internationales a également tenu toutes ses promesses :

- La rencontre inaugurale « **Les étoiles du fleuret** », vendredi 7 avril, au Musée Safran de Réau, remporté par les fleurettistes français Pauline Ranvier et Enzo Lefort ;

- **Le Challenge Trois Moulins Habitat – Séniors hommes – et Tournoi du Château de Couches – Séniors femmes**, samedi 8 et dimanche 9 avril. Avec pour vainqueur chez les femmes Pauline Ranvier du CEMVS. Chez les hommes, Paul-Antoine De Badts, tireurs au CEMVS s'est classé troisième, devant quelques-uns des meilleurs mondiaux !

Au cours de ce week-end consacré à l'escrime, une convention a été signée, officialisant l'accueil en juillet 2024 de la délégation d'escrime de Hong-Kong dans les installations du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine, labellisée Centre de Préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024 !

Soutien au sport de haut niveau

- 5 000 €/équipe pour 6 équipes pour la saison 2022/2023 : Tennis Club Melun Val de Seine (équipe 1^{ère} masculine et équipe 1^{ère} féminine), Le Mée Sports Football (équipe 1^{ère} masculine), Le Mée Sports Basket-Ball (équipe 1^{ère} masculine), La Rochette Volley-Ball (équipe 1^{ère} féminine), Les Caribous de Seine-et-Marne (hockey-sur-glace – équipe 1^{ère} masculine).
- 1 250 €/athlète pour les 7 clubs qui accueillent 11 athlètes de haut niveau. (Team Pel-trax cyclisme de Dammarie, Cercle des Nageurs de Melun, Cercle Nautique de Melun, Ski nautique de Melun, Badminton La Rochette, deux clubs de Judo de Melun).



Les stages Sport Passion

En 2023, l'Agglomération a proposé des stages d'initiation et de découverte sportive pour les 6/17 ans sur les trois sites d'activités habituels (Montereau-sur-le-Jard, Boissise-le-Roi, Melun).

513 stages ont été réservés sur 560. Plus de 40% des stagiaires utilisent les navettes de transports mises à disposition pour se rendre sur les sites d'activités et près d'un tiers des stagiaires fréquentent

la garderie le matin et le soir. Le dispositif est fréquenté par 58% de garçons et 42% de filles, traduisant des résultats intéressants en termes de parité, grâce à la mixité des équipes d'encadrement et du programme diversifiée.

Un taux de satisfaction des familles de 95% est révélé par l'analyse des enquêtes. Les stagiaires et leurs familles louent tout particulièrement la qualité de l'encadrement et des activités proposées, complémentaires des dispositifs communaux.

“
Les stagiaires et leurs familles louent tout particulièrement la qualité de l'encadrement et des activités proposées, complémentaires des dispositifs communaux
”

LES PERSPECTIVES 2024

- Poursuivre l'accompagnement de l'exploitant de la patinoire dans la redynamisation de l'équipement, tout en veillant à la maîtrise de ses consommations d'énergie et à la réduction de son impact environnemental ;
- Maintenir le niveau et la qualité de service du dispositif Sport Passion dans un contexte d'inflation persistante ;
- Lancer un appel à projets en direction du mouvement associatif, avec pour objet,

de soutenir financièrement les initiatives en faveur de la promotion et de la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

- Organiser un projet de randonnée pédestre, en lien avec le schéma directeur du tourisme et la construction du schéma directeur de l'Axe Seine qui constitue l'un des 6 axes structurant du projet de territoire Ambition 2030.



#3 Cultiver la cohésion du territoire

Université Inter-Âges (UIA)

Atelier de jardinage



LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

Rattachée à la Direction de la Cohésion du Territoire, l'UIA propose des cours, des conférences et des sorties à ses adhérents. À la croisée du savoir et du lien social, elle s'adresse aux personnes retraitées et à celles qui ont du temps disponible pour leur permettre :

- D'acquérir des connaissances ou de les compléter, notamment à travers les nouvelles technologies ;
- De conserver et développer une activité intellectuelle et sociale ;
- De développer et favoriser des activités intergénérationnelles et conviviales afin de lutter contre l'isolement.

LES FAITS MARQUANTS

↳ Journée portes ouvertes

Le 9 septembre 2022, l'UIA a organisé sa traditionnelle Journée Portes Ouvertes. L'occasion pour les usagers de découvrir les locaux, de rencontrer les enseignants, d'échanger avec les intervenants et, pour de nombreux étudiants, de s'inscrire pour la première fois ou de se ré-inscrire.

↳ Conférence inaugurale

Cette première conférence, organisée le 6 octobre 2022 en partenariat avec l'Université Paris Panthéon Assas, a été cette année animée par Fabrice d'Almeida, professeur, historien et spécialiste des médias, sur le thème « À quoi servent les riches dans l'histoire ? ».

Les premières joutes oratoires républicaines

Le 6 juin 2023, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en collaboration avec l'ensemble des partenaires de la cordée de la réussite dédiée aux métiers de la justice, de la sécurité et de la Défense a organisé les premières joutes oratoires républicaines. A cette occasion, collégiens, lycéens et étudiants de tous âges dont deux représentants de l'Université Inter-Âges se sont affrontés sur différents thèmes en lien avec les valeurs de la République française. Un membre de la commission pédagogique de l'Université Inter-Âges Melun Val de Seine a été primé.



Une année tout en contrastes

Cette année universitaire dont les activités ont eu pour fils rouges le développement durable et l'écologie, et, actualité oblige, le sport et les Jeux Olympiques, a été contrastée. Elle a été marquée par une augmentation sensible du nombre d'inscrits par rapport à l'année précédente à la même époque et une reprise des sorties culturelles. A contrario, les inscriptions aux cours d'aquagym proposés ont été plutôt timides.

Les cours sur une séance ont été plébiscités, car ils sont moins chers et n'impliquent pas un engagement sur le long terme. Le signe d'une nouvelle façon de « consommer » de la part des étudiants de l'UIA, dans une période marquée par un contexte géopolitique angoissant ?

L'UIA a maintenu des cours avec un petit nombre de participants, ayant la volonté de conserver le lien social qui est une de ses priorités. Néanmoins, certains cours avec un effectif insuffisant ont été fermés, permettant à l'UIA de maîtriser ses dépenses, parallèlement à l'augmentation de ses recettes.



EN CHIFFRES



679
étudiants dont
72% de femmes



71 ans
de moyenne d'âge



154
disciplines enseignées



59
conférences et
19 « coups de cœur »
(moment d'échanges
sur une œuvre)

LES PERSPECTIVES 2024



Continuer à proposer des cours moins chers en limitant le nombre de séances et le volume horaire (sauf pour les cours liés à la santé, au sport et au bien-être et pour certaines activités (aquarelle, atelier écriture, etc.).





PRÉSERVER l'environnement



**Eau
potable**

Page 50



**Assainissement
et gestion des
eaux pluviales**

Page 54



**Gestion des
milieux aquatiques
et préventions
des inondations**

Page 58



**Collecte et
traitement
des déchets**

Page 60

#4 Préserver l'environnement



Eau potable



L'Agglomération exerce la compétence eau potable sur le territoire. Le service eau potable assure les missions essentielles au travers de ces délégations de service public (DSP) :

- Captage de l'eau souterraine par des forages ou de l'eau de surface en Seine ;
- Traitement de l'eau (en fonction de la qualité de l'eau prélevée) ;
- Stockage de l'eau dans les réservoirs (châteaux d'eau) ;
- Transport et distribution à travers le réseau d'eau potable.
- Suivi de l'exploitation du système d'eau potable soit le contrôle et les interactions avec le délégataire, les communes et l'ensemble des usagers ;
- Instruction et délivrance des avis d'urbanisme, des demandes de raccordement au réseau public d'eau potable et des rétrocessions de réseaux privés ;
- Investissement :
 - Réalisation des études prospectives (Schéma Directeur, aire d'alimentation de captage...),
 - Renouvellement et entretien des réseaux et des ouvrages (captage, usine, pompe...).

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

LES FAITS MARQUANTS

Harmonisation du service et convergence du tarif

La politique de regroupement des périmètres des DSP, initié en 2022 avec la DSP dite OUEST (5 communes), continue avec la DSP dite EST (9 communes), attribuée en octobre 2023 pour une durée de 11 ans à partir de 2024. Ces regroupements offrent un niveau de service et un tarif délégataire unique.

La renégociation de la DSP des communes de Melun et Dammarie-lès-Lys (95% de la production du territoire) a permis plusieurs avancées :

- Tarif délégataire compensé par un tarif agglomération ;

- Adaptation des obligations contractuelles en termes d'identification des zones fuyardes et objectifs de rendement ;
- Mise en place d'un protocole de transfert de l'usine privée de Boissise-la-Bertrand à l'Agglomération à la fin de la DSP.

L'Agglomération a poursuivi en 2023 la convergence du tarif de l'eau et de l'assainissement dans un objectif d'un même tarif de l'eau à échéance 2032 pour un même service tout en améliorant le taux de renouvellement des réseaux. Cette première étape de la convergence a été adoptée le 20 novembre 2023.



Démolition en vue
de la reconstruction
du réservoir Montaigu.

EN CHIFFRES



18
points de
prélèvements d'eau



2
usines de
traitement



610 km
de réseaux



Travaux sur le système d'eau potable

Les réservoirs de Montaigny sont des ouvrages stratégiques de stockage pour l'ensemble de l'Agglomération. Dans le cadre des études prospectives, il a été démontré la nécessité de les démolir et de reconstruire un ouvrage unique de plus grande capacité de stockage. Les travaux de démolition ont ainsi démarré fin 2023 pour démarrer la reconstruction début 2025.

Les travaux de réseaux ont également été réalisés sur 2023 dont :

- Dans le cadre du projet Tzen2 (Melun) sur 1,6 km dont certains se termineront sur 2024 ;
- Dans le cadre de la gestion patrimoniale sur 590 m : sécurisation de la commune de Rubelles par une double alimentation et les derniers renouvellements de branchements plombs sur Le Mée-sur-Seine et Vaux-le-Pénil.

Finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)

La phase 4 et dernière phase a eu pour objectif l'établissement d'un plan pluriannuel d'actions et d'investissement couplé à la prospective financière portée par l'Agglomération. La conclusion du SDAEP sera effective en 2024 lors de l'établissement du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sur la fin du 1^{er} semestre.

LES PERSPECTIVES 2024

EN CHIFFRES



2,2324 € HT /m³
le tarif moyen pour
une facture de 120m³



2 132 000 €
d'investissement

• Protection de la ressource en eau

L'Agglomération est en cours de mise en place et de renouvellement de procédure de Déclaration d'Utilité publique (DUP) de certains points de captages d'eau. Les procédures de 3 forages (La Rochette, Dammarie-lès-Lys et Villiers-en-Bière) devraient être finalisées en 2024. L'Agglomération s'est engagée depuis 2022 dans le Contrat de Territoire Eau Climat (CTEC) Champigny couvrant une partie de son territoire. Afin d'harmoniser la démarche sur l'ensemble de son territoire, l'Agglomération va lancer en 2024 une étude sur l'alimentation de ces captages non inclus au périmètre du CTEC Champigny. Celle-ci permettra de mettre en place des mesures de protection de la ressource complémentaires à celles déjà mises en œuvre.

• Travaux sur les réservoirs ou châteaux d'eau potable

Les réservoirs de Tilly à Saint-Fargeau-Ponthierry seront réhabilités en 2024. La réhabilitation de ces ouvrages a des enjeux techniques d'amélioration de l'étanchéité et de sécurisation des ouvrages et de l'alimentation de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry. Ces travaux seront également l'occasion d'un embellissement de ces ouvrages sur la thématique de l'eau.

Le nouveau réservoir de Montaigu devrait voir sa construction initiée début 2025, pour une capacité de 2 350 m³ permettant la sécurisation de la moitié du territoire de l'Agglomération mais également des collectivités voisines qui sont alimentées par les installations de l'Agglomération. Les réservoirs de La Rochette dits « 6 000 » verront le lancement des études préalables aux travaux (diagnostics et maîtrise d'œuvre) en 2024 en vue de leur réhabilitation en 2025. Ces réservoirs sont stratégiques pour la zone Sud de Seine de l'Agglomération.

• Travaux sur le réseau d'eau potable

Dans le cadre du projet Tzen2 à Melun, des travaux lancés en 2023 seront finalisés sur la rue Saint Ambroise, l'avenue Thiers et RD605. Des travaux seront lancés rue Edouard Branly et rue de la Courtille. Dans le cadre de la gestion patrimoniale (réseau vétuste, défaillant et/ou fuyard) 2,5 km de réseaux sont identifiés en renouvellement et 4 km de réseaux à créer pour sécuriser l'approvisionnement de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry. L'année 2024 sera également l'année de finalisation des renouvellements des branchements contenant du plomb sur l'Agglomération.



Assainissement et gestion des eaux pluviales



L'Agglomération exerce la compétence assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines. Le service assainissement assure les missions essentielles au travers de sa délégation de service public :

- Collecte des effluents (eaux usées domestiques et industrielles, eaux pluviales sous certaines conditions) ;
 - Transport des effluents ;
 - Stockages des effluents (notamment en cas de pluies) ;
 - Traitement des effluents au sein des stations de traitement des eaux usées (STEU ou STEP) ;
 - Rejets des eaux au milieu naturel après traitement ;
 - Contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- Le service porte également directement les sujets ci-dessous :
- Suivi de l'exploitation du système d'eaux usées et d'eaux pluviales soit le contrôle et les interactions avec le délégataire, les communes et l'ensemble des usagers ;
 - Suivi de la qualité et de la conformité du système d'assainissement ;
 - Instruction et délivrance des avis d'urbanisme et des rétrocessions de réseaux privés ;
 - Investissement
 - Réalisation des études prospectives (Schéma Directeur...),
 - Renouvellement et entretien des réseaux et des ouvrages (poste de relevage, déversoirs d'orage, STEP...).

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

LES FAITS MARQUANTS



Harmonisation du service et convergence du tarif

La consultation et les négociations pour une nouvelle DSP unique en assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) et en assainissement non-collectif sur le territoire, à compter du 1^{er} janvier 2024, ont été finalisées en octobre 2023. Ces négociations ont permis des avancées notables sur le niveau de service de cette nouvelle DSP, avec notamment le renforcement :

- Des pénalités en cas de non atteintes des objectifs (pouvant aller jusqu'au remboursement de l'investissement) et en cas de rejets non conformes aux STEP ;
- La réduction des consommations énergétiques ;
- La mise en place d'une unité de réutilisation des eaux traitées ;
- Des conditions d'échanges avec les services de l'Agglomération ;
- La diminution du tarif délégataire compensé par le tarif de l'Agglomération.



EN CHIFFRES



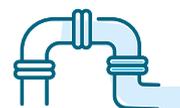
8

stations d'épuration



55

déversoirs d'orage



613,43 km
de réseaux



La station d'épuration
de Boissettes.

Non-conformité du système d'assainissement de Melun

Chaque année, la police de l'eau évalue les systèmes d'assainissement des collectivités. Au vu de la croissance du territoire, lié au système d'assainissement de Melun, et au regard des ouvrages, ce système a été jugé non-conforme. L'Agglomération a établi un plan d'actions, sur 9 ans pour un montant estimé de plus de 22 M€ comprenant de nombreuses actions déjà programmées, qu'elle a soumises aux autorités (police de l'eau). Ce plan d'actions sera piloté par l'Agglomération et régulièrement suivi avec la police de l'eau.

Finalisation du schéma directeur d'assainissement

La phase 5 et dernière phase a eu pour objectif l'établissement de définition du zonage pluvial. Ce dernier a été mis en enquête publique fin 2023 et le rapport du commissaire enquêteur a été remis en début 2024 avec un avis favorable. Ce schéma sera délibéré courant 2024.

Travaux sur le système d'assainissement et d'eaux pluviales

Le lancement de l'étude pour l'abattement d'azote a été réalisé à l'été 2023 afin d'anticiper l'arrivée du méthaniseur SEM Bi-Metha (voir les perspectives 2024 ci-dessous).

Les travaux de réseaux ont également été réalisés sur 2023 :

- Dans le cadre du projet Tzen2 (Melun) sur 2,2km dont certains se termineront sur 2024,
- Dans le cadre de la gestion patrimoniale sur 3 km

EN CHIFFRES



87
postes de relevage



3 555 595 €
d'investissement



1,9590 € HT / m³
le tarif moyen pour une
facture de 120m³

LES PERSPECTIVES 2024

• Pilotage du plan d'actions associé à la non-conformité du système d'assainissement de Melun

Dans le cadre de la non-conformité d'assainissement du système de Melun, un plan d'action a été mis en place, partagé et suivi avec la police de l'eau. Dans le cadre de ce plan d'action, l'année 2024 sera une première phase avec le lancement d'étude et la mise en place de travaux de moyenne ampleur :

- Optimisation des traitements, notamment par le remplacement des filières de traitement sur la STEP de Dammarie-lès-Lys (Biostry Duo), le lancement des études sur les STEP de Boissettes et Dammarie-lès-Lys ;
- Fiabilisation des mesures, notamment par l'instrumentation des déversoirs d'orage et l'optimisation du fonctionnement de postes de relevage stratégiques ;
- Limitation des eaux pluviales dans les réseaux, notamment avec la validation du zonage pluvial, le bassin tampon de Boissettes et des travaux sur les réseaux d'assainissement.

• Travaux de construction d'une unité d'abattement d'azote sur la STEP de Dammarie-lès-Lys

La SEM Bi-Metha pilote la construction d'une unité de méthanisation à côté du site de la STEP de Dammarie-lès-Lys. Le but principal de ce méthaniseur est de produire du biogaz destiné notamment à alimenter les bus de l'agglomération. Afin de réduire de 90% la concentration en azote des rejets de Bi-Métha avant leur renvoi

pour traitement sur la STEP de Dammarie-lès-Lys, des travaux de construction d'une unité de traitement et d'abattement de l'azote doivent être entrepris sur le site de la STEP. Les études de projet ont démarré fin 2023 et doivent permettre le lancement des travaux en 2025 pour une mise en service des installations fin 2026, date prévisionnelle de mise en service du méthaniseur également.

• Travaux d'extension de la STEP de Saint-Fargeau-Ponthierry

En raison des projets de construction résidentielle à venir sur la commune d'ici 2030 et 2050, la capacité de traitement de la STEP doit être augmentée et certains équipements actuels améliorés. Les travaux seront réalisés selon un marché de conception-réalisation lancé courant 2024, lequel permettra de confier simultanément la réalisation des études de projet et l'exécution des travaux dans l'optique d'une mise en service des installations définitives fin 2026.

• Travaux sur le réseau d'assainissement

Dans le cadre du projet Tzen2 (Melun), des travaux 2023 seront finalisés notamment sur la place Saint Jean et seront lancés avenue Gambetta. Dans le cadre de la gestion patrimoniale (réseau vétuste, défaillant et/ou fuyard) 3 km de réseaux sont identifiés en renouvellement.

#4 Préserver l'environnement



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est compétente en Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI). Cette compétence est gérée à travers 4 syndicats et en direct sur les zones non couvertes par les syndicats :

- Sud de Seine : SEMEA (Syndicat mixte des bassins versants de la Rivière École, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents) ;
- Nord de Seine : SM4VB (Syndicat Mixte des quatre Vallées de la Brie) ;
- Berges de Seine de Saint-Fargeau-Ponthierry : SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau) ;
- Nord de l'Agglomération : SYAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine) ;
- Zones non couvertes Nord-Ouest sur les communes de Limoges-Fourches, Montereau-sur-le-Jard, Voisenon et Seine-Port, et Melun Sud.



- SIARCE
- SM4VB (Les4 Vallées de la Brie)
- SEMEA
- SYAGE
- Territoire orphelin (non couvert par un syndicat)

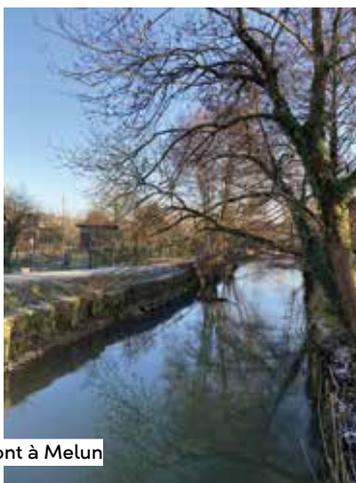
LES FAITS MARQUANTS

↳ Syndicat mixte des bassins versants de la Rivière École, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

- Poursuite de l'étude d'aménagement et d'entretien des petits affluents rive gauche de Seine,
- Poursuite de l'étude de définition et de mise en œuvre d'une stratégie foncière sur le territoire du SEMEA,
- Poursuite des études relatives au PAPI Juine-Essonne-Ecole,
- Finalisation du Schéma Directeur Hydraulique sur le bassin versant du ru d'Auvernaux Moulignon (Saint-Fargeau-Ponthierry) avec proposition de travaux.

↳ Syndicat Mixte des quatre Vallées de la Brie

- Poursuite de l'étude GeMAPI sur l'ensemble de son territoire,
- Installation d'une station hydrométrique sur l'Almont afin de prévenir les crues.



L'Almont à Melun

LES PERSPECTIVES 2024

• Syndicat mixte des bassins versants de la Rivière École, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents

- Poursuite des études en cours, notamment la stratégie foncière, la remise à ciel ouvert du ru de la mare aux Evées et la création d'une zone d'expansion de crue sur le secteur d'Orsonville à Villiers-en-Bière, la renaturation de quatre tronçons urbains et remis à ciel ouvert d'un bief place des tilleuls pour prévenir les inondations du ru d'Auvernaux-Moulignon
- Mise en place d'échelles limnimétriques et de repères de crues à Saint-Fargeau-Ponthierry
- Lancement d'une étude d'identification des maîtres d'ouvrage, des possibilités opérationnelles et financières pour la maîtrise des ruissellements

• Syndicat Mixte des quatre Vallées de la Brie

Finalisation du schéma directeur sur le territoire du syndicat et définition des actions dites sans regret

• Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivière et du Cycle de l'Eau

- Poursuite de l'étude de renaturation des berges de Seine de Saint-Fargeau-Ponthierry
- Lancement d'étude du schéma directeur des zones humides

• Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

- Finalisation de l'étude GeMAPI sur le territoire de l'agglomération pour l'harmonisation des connaissances et la mise en place de plan d'actions sur les zones orphelines (sans syndicat)
- Intégration des zones dites orphelines à des syndicats

EN CHIFFRES

6

bassins versants principaux :
Mare aux Evées, Auvernaux,
Moulignon, Almont, Hauldres,
Balory et Ecole

44 km
des berges de Seine



#4 Préserver l'environnement



Collecte et traitement des déchets



LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

L'Agglomération est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence est gérée à travers 2 syndicats :

- SMITOM-LOMBRIC (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) ;
- SIETOM 77 (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères 77).

LES FAITS MARQUANTS



- Évolution des coûts de la collecte et du traitement dû à l'inflation ;
- Lancement des études de conception pour la reconstruction d'un nouveau centre de tri, de la nouvelle déchèterie de Vaux-le-Pénil et du tiers lieu ;
- Initialisation du déploiement de la collecte des biodéchets et incitation de la gestion à la source (composteurs gratuits sur la CAMVS).

SIETOM

- Déploiement des mesures de tri des biodéchets à la source ;
- Suppression de la collecte des déchets verts ;
- Étude sur la mise en œuvre d'une taxe incitative, non retenue sur son déploiement.



EN CHIFFRES



48 987,52
tonnes d'ordures
ménagères



3 583
tonnes d'emballages



1 020
tonnes d'encombrants

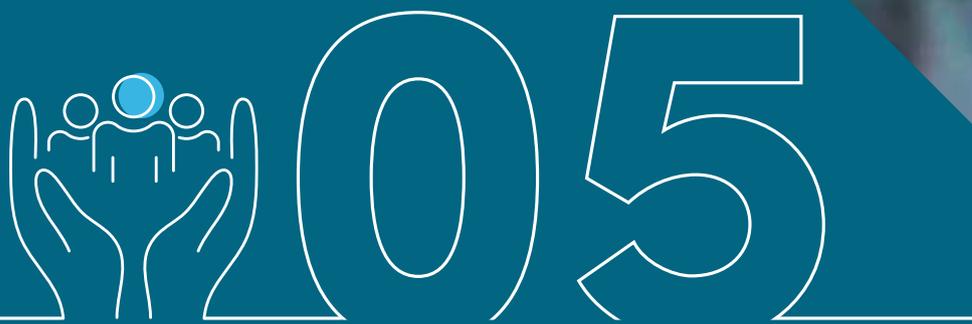


6 704
tonnes de déchets verts

LES PERSPECTIVES 2024

SMITOM

- Poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets ;
- Construction de la déchèterie de Vaux-le-Pénil et du centre de tri.



ASSURER la sécurité



**Conseil intercommunal
de sécurité et de prévention
de la délinquance**

Page 63



**Police
Intercommunale**

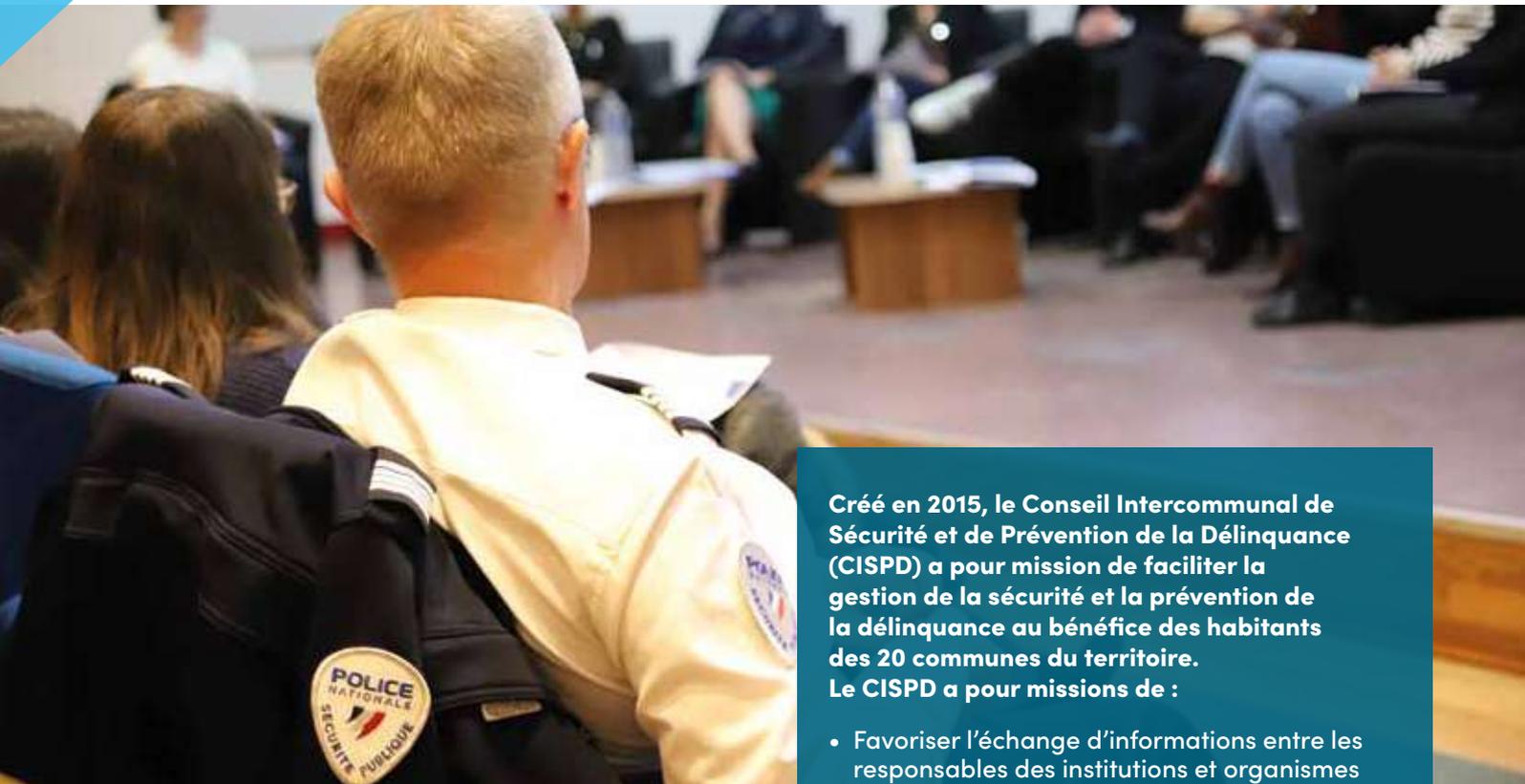
Page 66





#5 Assurer la sécurité

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance



Créé en 2015, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a pour mission de faciliter la gestion de la sécurité et la prévention de la délinquance au bénéfice des habitants des 20 communes du territoire.

Le CISPD a pour missions de :

- Favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et définir des objectifs communs pour préserver la sécurité et la tranquillité publique ;
- Assurer l'animation et le suivi de la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance 2023-2024 ;
- Être consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

LA
COMMUNAUTÉ
EN ACTIONS



La 1^{ère} réunion du CISPd sous la Présidence de Franck Vernin, en présence du maire de Melun Kadir Mebarek.

Une stratégie partenariale

Avec les Groupes Techniques Opérationnels (GTO), l'activité partenariale a permis de mettre en œuvre les actions prioritaires inscrites dans la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance de manière plus efficace.

Cette année a vu également la continuité du travail des GTO Education Nationale. Ces groupes de travail ont comme objectifs de :

- Renforcer les liens entre acteurs publics pour donner un cadre plus large, dans la cité, de l'alliance éducative ;
- Permettre aux acteurs de terrain de travailler autour des jeunes pour permettre une prise en charge sociale globale coordonnée en synergie ;
- Eviter les errances territoriales et limiter le décrochage complet.

La stratégie adoptée est de travailler avec les acteurs de l'Education Nationale du second degré (proveurs, principaux...) et les acteurs publics (associations, service jeunesse, Police Municipale...), en complément du Programme de Réussite éducative (PRE) et du Plan de persévérance scolaire, afin de créer un filet humain de sécurité autour de la jeunesse fragile.

Délinquance et sécurité

- La lutte contre les cambriolages par la réactivation du dispositif impliquant des citoyens « vigilants » et volontaires ; et le soutien des services de Polices Municipales et de la Police Nationale ;
- L'animation de groupe de travail lié à la délinquance et à la sécurité et plus particulièrement l'activation des Groupe de Travail Opérationnel (GTO) rixes ;
- La lutte contre les trafics de stupéfiants et la prolifération des armes avec une sensibilisation effectuée aux Polices Municipales par le CROSS 77 ;
- La lutte contre l'insécurité routière ;
- La sécurité des transports publics, avec l'intensification des présences dans les gares, et la coordination des opérations conjointes avec le Service de Sûreté Ferrovière de la SNCF, les polices municipales et la police Intercommunale ;
- La lutte contre les rixes aux abords des établissements scolaires.

« Angela » pour lutter contre le harcèlement de rue

Lors des 2^{èmes} assises du 25 novembre 2022 pour la lutte contre les violences faites aux femmes, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a décidé de déployer le dispositif « Où est Angela ? » contre le harcèlement de rue. Si une personne ne se sent pas en sécurité, se sent harcelée, elle peut trouver refuge dans l'un des établissements partenaires – identifié grâce au sticker sur sa vitrine. L'objectif de la mise en place de ce réseau de lieux sûrs est de contribuer à réduire le sentiment d'insécurité et de permettre à chacune et chacun de profiter de la vie commerciale, culturelle, sociale ; quelque soit son sexe ou son genre.

Des séances de sensibilisation et de formation ont été proposées par le CIDFF aux commerçants partenaires adhérents au dispositif. Une vingtaine de commerçants a bénéficié de la formation Angela.

Assises du 24 novembre 2023 contre les violences faites aux femmes

Les violences contre les femmes occupent toutes les sphères de la vie des femmes : violences dans la famille et au travail, harcèlement dans la rue, dans les écoles et sur les réseaux sociaux.

À l'occasion des Assises du 24 novembre 2023, le CISPD a pu créer un environnement participatif en offrant des animations qui favorisent la sensibilisation, l'échange d'idées et la réflexion collective.

Plan d'actions :

- Témoignages et partage d'expériences ;
- Ateliers interactifs ;
- Projection de films ou de documentaires ;
- Espaces de discussion et de soutien
- Sessions de formation et d'ateliers pratiques.

Le livret d'adresses utiles à destination des différents professionnels intervenant dans le parcours des femmes victimes de violences a été mis à jour et réédité.

Appel à projets

Un appel à projets pour des actions de lutte contre la délinquance a été lancé en 2023 – des subventions ont été allouées à 4 associations : Paroles de femmes, AVIJEM, ACJUSE, CIDFF.

Recrutement d'un Intervenant Social au Commissariat de Melun

L'intervenant social en commissariat (ISC) a notamment pour mission l'évaluation et le traitement social des victimes de violences intrafamiliales, ou des auteurs mineurs d'infractions, à l'occasion de l'activité policière du commissariat.

En octobre 2023, il a été décidé de mettre en place un intervenant social au commissariat de Melun, pour les missions suivantes :

- Accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre ;
- Intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence ;
- Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation ;
- Informations et orientations spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun ;

- Facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative ;
- Participation à l'observatoire national du dispositif en complétant régulièrement la grille statistique du ministère de l'intérieur et en rédigeant un rapport d'activité annuel.



Les violences contre les femmes occupent toutes les sphères de la vie des femmes : violences dans la famille et au travail, harcèlement dans la rue, dans les écoles et sur les réseaux sociaux



Témoignages et partages d'expériences aux Assises contre les violences faites aux femmes

LES PERSPECTIVES 2024



Élaboration d'une Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour 2025.

#5 Assurer la sécurité

Police Intercommunale



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a mis en place en 2018 une Police Intercommunale, spécialement dédiée aux transports, afin de lutter contre la fraude, les incivilités et les actes délictueux. Forte de cette expérience, et du fait d'une demande de sécurité croissante, en mars 2023, le conseil communautaire a étendu les missions de la Police Intercommunale à l'ensemble des missions de la Police Municipale. La police intercommunale intervient en journée pour les sept communes dépourvues de Polices Municipales et la nuit pour les 14 communes adhérentes.

LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

Elle remplit les missions suivantes :

- Assurer une relation de proximité avec la population et les partenaires institutionnels (Police Nationale, Police Municipales, Gendarmerie Nationale, Douanes, SDIS etc....) ;
- Sécuriser les personnes et les biens, de jour comme de nuit ;
- Appliquer et faire respecter les arrêtés de Police des Maires et les instructions et/ou directives qu'ils donnent dans le cadre de leurs pouvoirs de police ;
- Appliquer et faire respecter les dispositions légales en matière du code de la route, des nuisances diverses, de l'environnement et des chiens dangereux ;
- Surveiller et s'assurer du bon déroulement des manifestations programmées ;
- Intervenir pour les levées de doutes sur les déclenchements d'alarmes ;
- Rédiger et transmettre, sous la supervision du responsable du service, de multiples rapports et procès-verbaux.

LES FAITS MARQUANTS

L'adhésion de 14 communes

Le 6 mars 2023, 14 communes décident d'adhérer au processus de la Police Intercommunale, après signatures de la convention de mise à disposition, d'agents de Police Municipaux Intercommunaux, soit :

- Melun
- Le Mée-sur-Seine
- Rubelles
- Pringy
- Montereau-sur-le-Jard
- Vaux-le-Pénil
- Villiers-en-Bière
- Boissise-le-Roi
- Seine-Port
- La Rochette
- Limoges-Fourches
- Saint-Germain-Laxis
- Livry-sur-Seine
- Voisenon

Le recrutement et les dotations de matériels

L'année a été marquée par le recrutement de huit agents supplémentaires et d'une assistante afin de répondre aux besoins des communes, sur le terrain pour renforcer la sécurité et pour assurer l'accueil physique et téléphonique au sein des locaux, au siège de la Communauté d'Agglomération à Dammarie-lès-Lys.

En mai, l'Agglomération a procédé à des achats de matériels

- Deux véhicules utilitaires supplémentaires, sérigraphiés et équipés brigade cynophile ;
- Un éthylotest électronique et un cinémomètre pour opérer, sur les communes membres, des contrôles routiers et sanctionner les contrevenants en matière d'alcoolémie et de vitesse ;
- Des achats de différents équipements de protection individuelle.

Du 27 juin au 7 juillet 2023, la police intercommunale de Melun Val de Seine est intervenue en assistance et renfort à la Police Nationale et aux Polices Municipales, lors des violentes nuits d'émeutes, notamment sur les territoires de Melun et Le Mée-sur-Seine, qui ont connu d'importants dégâts, destructions de bâtiments publics et de commerces privés.

EN CHIFFRES



494
mains-courantes



219
procès-verbaux



360
verbalisations

LES PERSPECTIVES 2024

- Finaliser les recrutements afin d'arriver à la mise en œuvre de trois binômes de jour et trois trinômes de nuit, pour couvrir une amplitude horaire de 10h du soir à 4h du matin, notamment en fin de semaine ;
- Poursuivre la structuration de la police intercommunale ;
- Les services de l'Agglomération procèdent, en lien avec un prestataire, à l'étude de l'aménagement de nouveaux locaux, mieux dimensionnés et plus adaptés ;
- La complémentarité entre la Police Intercommunale, les Polices Municipales et les autres partenaires institutionnels sera renforcée, notamment en orchestrant des formations (entraînements cynophiles, gestes et techniques d'interventions), afin, d'une part, de parfaire les connaissances respectives des agents en cas d'intervention en effectifs mixés mais aussi pour partager les connaissances des uns et des autres ou, encore, dans le but d'uniformiser les pratiques sur le territoire.





106

L'ADMINISTRATION et les finances



**Fonds Européens,
financements extérieurs
et contractualisation**

Page 70



**Comptes
administratifs**

Page 72



**Organigramme
des services**

Page 78



#6 L'administration et les finances

Fonds Européens, financements extérieurs et contractualisation

Le comité de sélection des projets ITI,
présidé par Franck Vernin



LA COMMUNAUTÉ EN ACTIONS

Soucieuse d'optimiser le financement de son projet de territoire AMBITION 2030, l'Agglomération continue de s'inscrire dans différents dispositifs de contractualisation avec l'Europe, l'État et les autres partenaires financiers institutionnels.

LES FAITS MARQUANTS

 Mobilisation du plan de relance européen au bénéfice des équipements de mobilité durable

Trois équipements (cyclables et piétons) inscrits dans le Schéma directeur des liaisons douces de la CAMVS bénéficient d'un cofinancement européen d'un montant de 373 075 € de fonds FEDER :

- La voie verte entre le château de Vaux-le-Vicomte et Montereau-sur-le-Jard ;
- La voie verte avenue Marcellin Berthelot à Dammarie-lès-Lys ;
- La voie verte sur l'avenue de Fontainebleau (RD 607) à Saint-Fargeau-Ponthierry.



Fonds Européen de Développement Régional : une candidature validée au nouveau programme Investissement Territorial Intégré (ITI)

Suite à la publication de l'appel à candidatures de la Région Île-de-France, autorité de gestion des fonds européens, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) a confirmé sa candidature pour le volet urbain du Programme Régional Ile-de-France et bassin de la Seine Fonds européens FEDER-FSE+ 2021-2027 : le dispositif « Investissement Territorial Intégré ».

Après la phase d'instruction, la candidature de la CAMVS a été validée, le 29 juin 2023, à l'instar de 12 territoires franciliens.

Pour cette nouvelle programmation européenne, la CAMVS a été dotée d'une enveloppe de 4 277 130€ de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Sur les 15 projets éligibles, la Région a fléché les 8 projets suivants :

- Rétablissement des fonctionnalités écologiques d'un parc urbain de centre-ville avec reconnexion aux trames vertes et bleues du territoire – Commune de Melun ;
- Création d'un parc urbain forestier – Commune de La Rochette ;
- Création de continuités écologiques – renaturation des espaces naturels sensibles – Commune de Le Mée-sur-Seine ;
- Création et animation d'un tiers lieu de sensibilisation à l'économie circulaire et redirection écologique – SMITOM-LOMBRIC ;
- Mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération d'un service public de la donnée (OPEN DATA) – CAMVS ;
- Création d'un nouvel équipement numérique et inclusif – Commune de Le Mée-sur-Seine ;
- Création et animation d'un tiers lieu à Melun, un espace coopératif et animé en cœur de ville – Association Place des couleurs ;
- Réhabilitation énergétique de la résidence Lorient à Melun – Bailleur Habitat 77.

Fonds Social Européen : deux premières opérations programmées pour la lutte contre le décrochage scolaire

Portées par la Direction de la Politique de la Ville, deux premières opérations en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire ont été sélectionnées par le GIP interacadémique et pourront bénéficier du soutien de l'Europe :

- Alternative Suspension, un accueil de 90 collégiens et lycéens exclus temporairement de leur établissement ;
- Programme de Réussite Educative, un accompagnement individuel de 50 jeunes 16-18 ans.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) au service du projet de territoire AMBITION 2030

Signé le 17 décembre 2021 et pour la période 2021-2026, le CRTE de Melun Val de Seine vise à coconstruire et financer le projet de territoire de l'Agglomération (adopté le 7 mars 2022) à l'horizon 2030 qui s'articule autour de cinq orientations stratégiques : l'activité économique pour renforcer l'emploi, l'axe seine, la transition écologique, la réussite éducative et la sécurité à l'échelle intercommunale. Le Conseil Communautaire de novembre a validé l'avenant n°2 au CRTE présentant la programmation annuelle 2024 : 33 projets ont été présentés par la CAMVS et ses communes représentant un budget total de 31.2 M€.

LES PERSPECTIVES 2024

- Sélection des premiers projets bénéficiant du Fonds Européen de Développement Régional et candidature aux différents Appels à projets qui mobilisent des fonds européens et nationaux (ex. Fonds Vert) s'inscrivant dans le projet de territoire « Ambition 2030 » ;
- Lancement du recensement des projets communaux et [Page 36] communautaires en vue de l'élaboration de l'Avenant n°4 du CRTE (programmation 2025).

EN CHIFFRES



4,2 M €

de fonds européens délégués à la CAMVS pour la période 2022-2027



5,5 M €

de crédits européens perçus pour la période 2017-2022



Comptes administratifs



Le budget de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine se décompose en 5 budgets :

- Le budget principal ;
- Les budgets annexes assainissement collectif et non collectif ;
- Le budget annexe de l'eau potable ;
- Le budget annexe du parc d'activité des prés d'andy à saint-germain-laxis.

Au 31 décembre 2023, le budget principal de la Communauté fait apparaître des dépenses totales (exercice 2022 + reports des précédents exercices) de 102 926 k€ et des recettes totales de 104 971 k€.

Les cinq budgets confondus font apparaître 124 111 k€ de dépenses et 126 090 k€ de recettes.

LA
**COMMUNAUTÉ
EN ACTIONS**

LES FAITS MARQUANTS

En 2023, les taux de la fiscalité sont restés identiques à ceux votés depuis 2017

- 8,35% pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;
- 0,54% pour la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) ;
- 3,09% pour la Taxe foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) ;
- 25,12% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est également maintenu au même niveau en 2023.

Les impôts et taxes progressent de 7 719 k€ pour atteindre 69 526 k€. La CFE, la TFB et la THRS profitent de la revalorisation nationale des bases de +7,1% pour les locaux d'habitation et industriels.

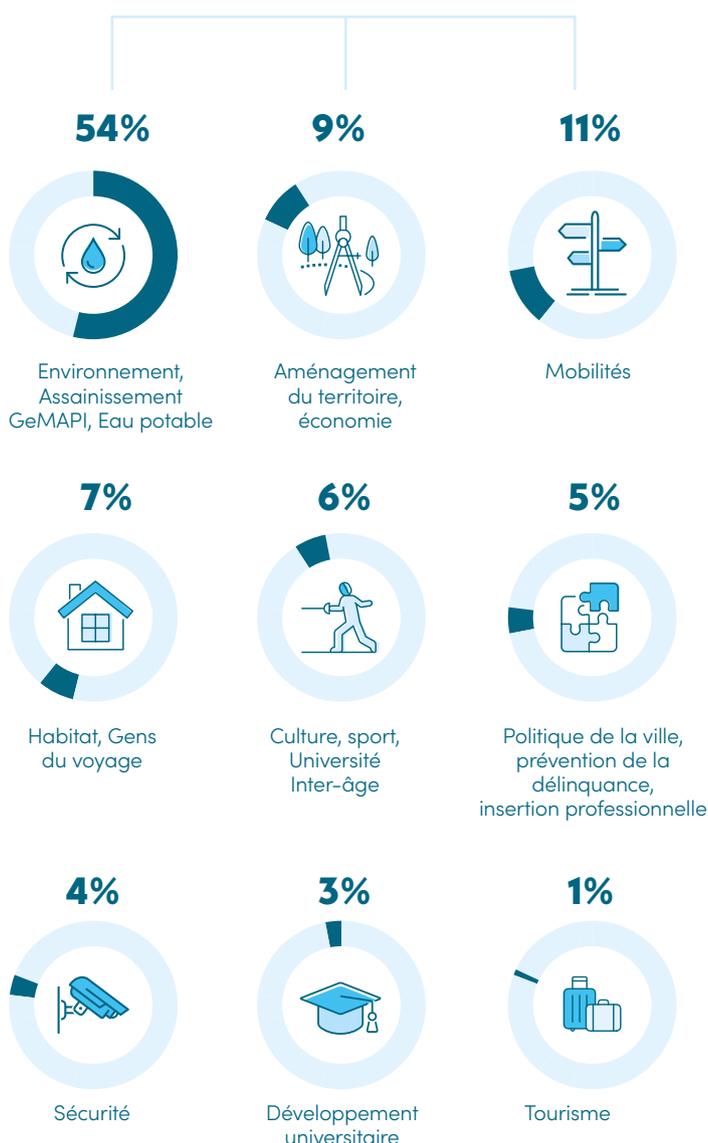
L'effort d'investissement propre réalisé en 2023 est de 9 336 k€ (69 € par habitant)

Pour le budget principal, les dépenses ont concerné les aménagements de liaisons douces (2 607 k€), les acquisitions foncières et les aménagements nécessaires à la libération du foncier sur le quartier de la gare (998 k€), des travaux de requalification de la zone d'activités de Chamlys (1 922 k€), et des travaux de gros entretien sur les voiries des zones d'activités (669 k€), et le patrimoine bâti de la communauté (653 k€).

LES RÉALISATIONS DE LA COMMUNAUTÉ PAR POLITIQUE PUBLIQUE

En 2023, tous budgets confondus (investissement et fonctionnement), ce sont de 62,4 M€ de crédits qui ont permis la mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté (hors reversements à l'Etat et aux communes membres, hors dette).

62,4 M€
de crédits



Environ 34 M€ ont été dédiés à la préservation de l'environnement, dont 12,6 M€ au titre de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales, de l'eau potable et de la GEMAPI et 19,7 M€ pour la collecte et le traitement des déchets.

Les différentes politiques menées en faveur de la mobilité se sont vues consacrer 6,5 M€, pour la programmation issue du schéma directeur des liaisons douces (2,6 M€), des études sur la logistique urbaine, la participation à la convention de transport passée avec Île-de-France mobilité (3,2 M€).

5,4 M€ ont été mobilisés en faveur de l'aménagement du territoire et du développement économique.

En matière d'aménagement du territoire, les dépenses se sont essentiellement portées sur la libération d'un foncier ferroviaire nécessaire à la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal aux abords de la gare de Melun.

En ce qui concerne le développement économique, l'entretien et la requalification des ZAE ont représentés 2,6 M€ (dont 1 922 K€ pour la requalification et l'extension de Chamlys).

L'ambition universitaire a mobilisé 1,7 M€ qui ont permis de renouveler le soutien à l'Université Paris 2 (530 k€) et à l'UPEC (92 k€). Par ailleurs, 0,4 M€ ont été investis afin de poursuivre des aménagements ou améliorations sur les bâtiments existants.

En matière d'habitat (4,2 M€), la Communauté a poursuivi ses efforts d'investissements (710 k€) pour favoriser la production de logements du parc public et accompagner les actions en faveur du parc privé à travers le dispositif Mon Plan Renov'. 602 K€ ont été versés pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Par ailleurs, les actions portant sur les copropriétés ont été poursuivies avec le

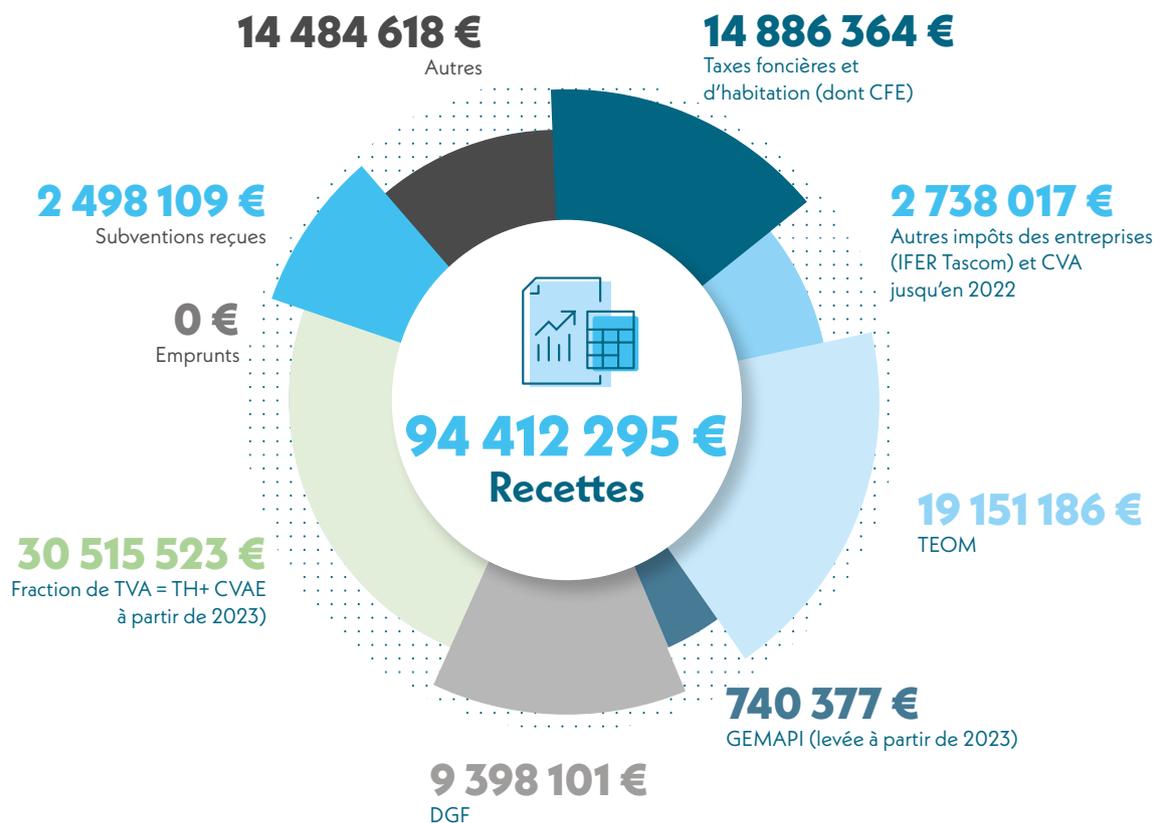
démarrage des travaux d'urgence sur la copropriété Plein-Ciel au Mée-sur-Seine et l'avancée du dispositif opérationnel de recyclage de la copropriété Gaillardon à Melun (752 k€).

Concernant l'accueil des gens du voyage, les dépenses principales concernent le versement d'une contribution de 238k€ au Symghav pour la gestion des trois aires d'accueil du territoire (Melun, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry), la participation pour les 8 places mises à disposition sur l'aire de Guignes (623 k€).

La culture, le sport et l'université inter-âge se sont vus consacrés 4 M€, dont 1 075 k€ au titre des charges de centralité pour les piscines concernées, la médiathèque de Melun, la ludothèque de Vaux-le-Pénil et les établissements d'enseignement musical et artistique de Melun, le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry, Boissise-le-Roi.

BUDGET PRINCIPAL

Investissement et fonctionnement



En matière de culture, le budget a permis de financer notamment 1 concert inter-lycées, 40 conférences dans les lycées, 13 séances de cinéma plein air sur 14 communes participantes, 1 concert des Amplifiés et 3 concerts de l'orchestre Melun Val de Seine.

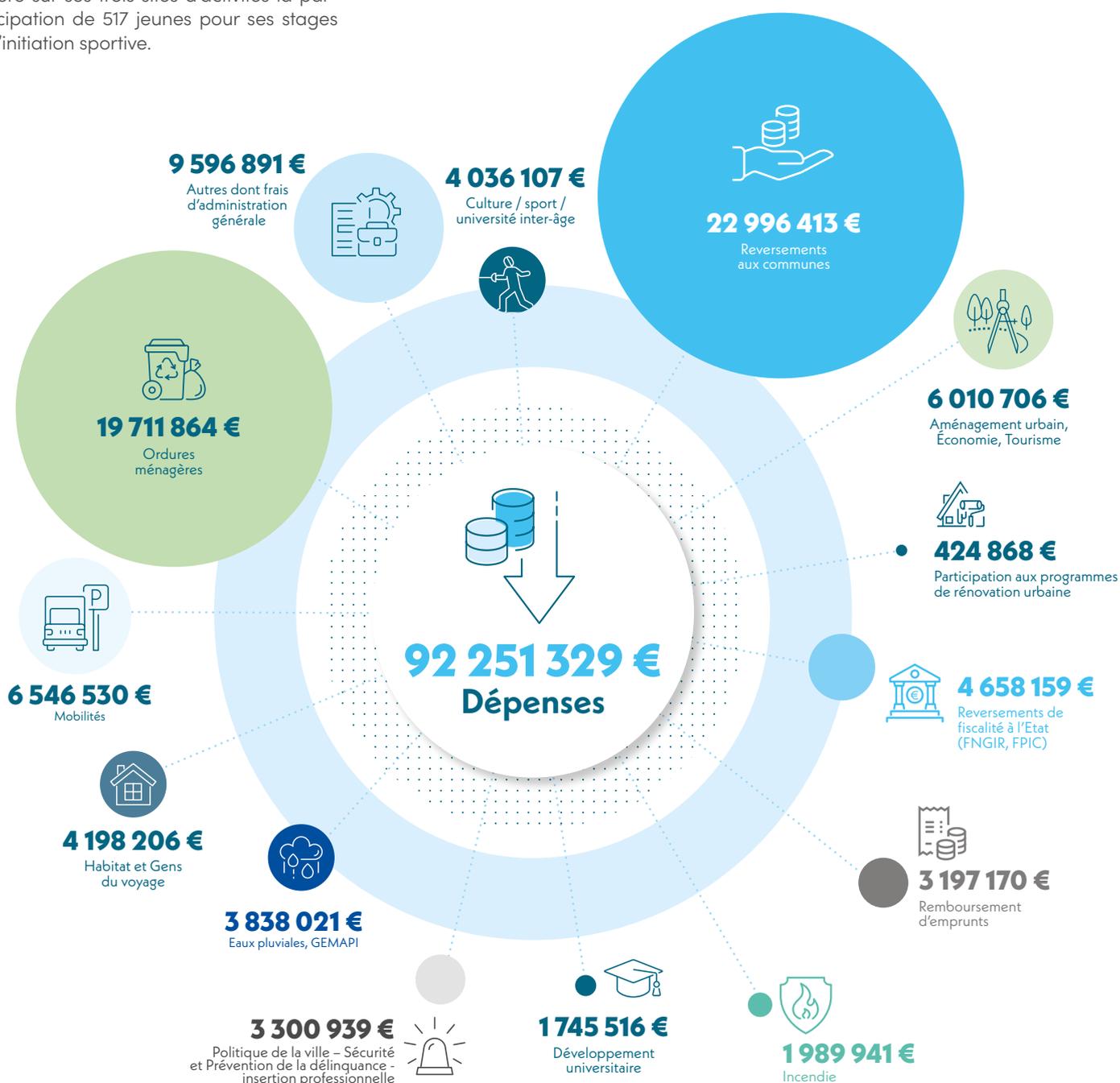
En matière de sport, le contrat d'objectifs du Cercle d'Escrime Melun Val de Seine a été reconduit jusqu'en 2025 moyennant une subvention annuelle de 241 000 €. Le dispositif Sport Passion (157 k€) a généré sur ses trois sites d'activités la participation de 517 jeunes pour ses stages d'initiation sportive.

Par ailleurs, la contribution forfaitaire annuelle contractuelle de la CAMVS au fonctionnement de la patinoire s'est élevée à 541 k€, afin de garantir la gratuité des créneaux concédés aux deux clubs résidents dammariens de patinage artistique et de hockey sur glace.

Enfin, le versement des fonds de concours attribués en faveur de la réhabilitation des salles multisports communales, a été poursuivi. Des versements ont été effectués pour un montant de 576 k€.

Les 449 k€ destinés à l'université inter-âge ont permis d'assurer le programme d'activités proposées.

3,3 M€ ont été dévolus à la politique de ville, l'insertion professionnelle et la prévention de la délinquance.



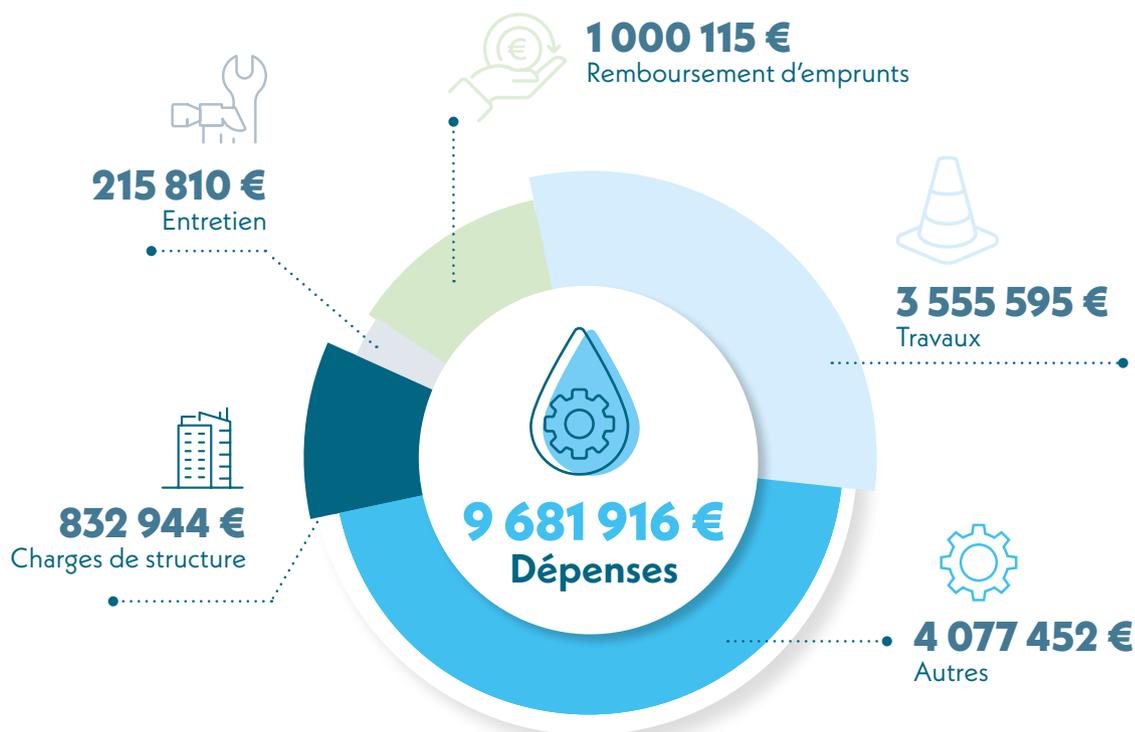
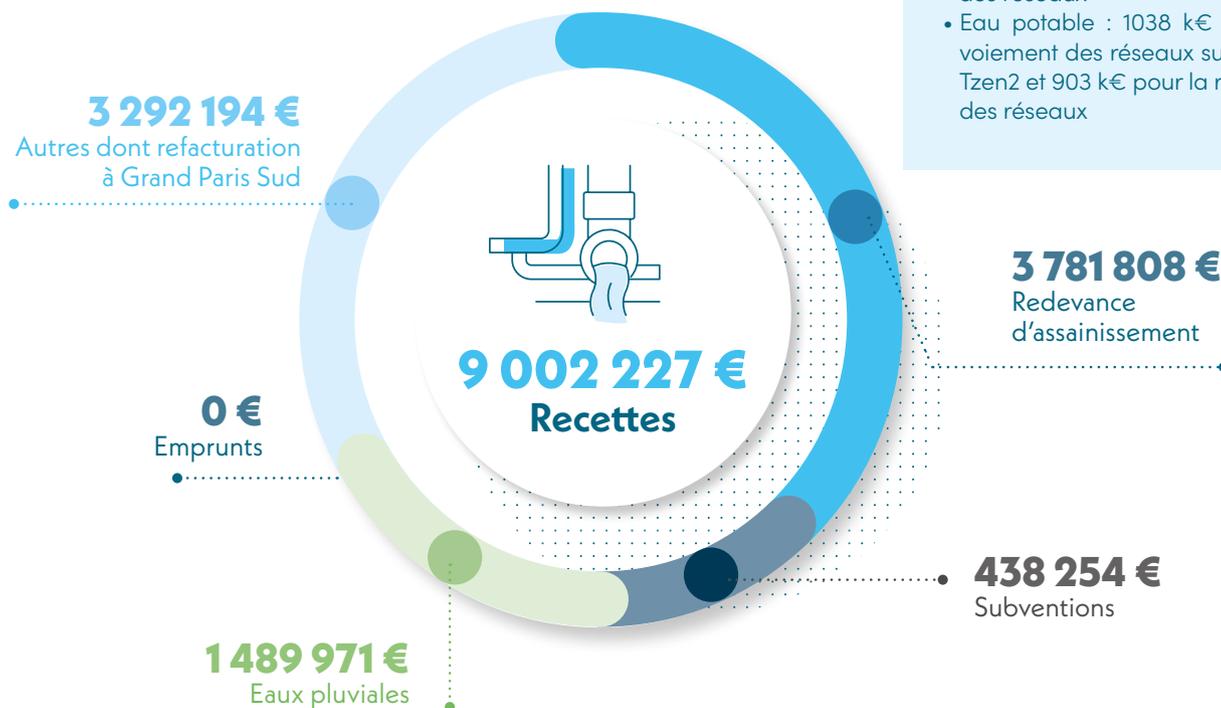
BUDGET ASSAINISSEMENT

Investissement et fonctionnement

D'importants investissements sur les réseaux

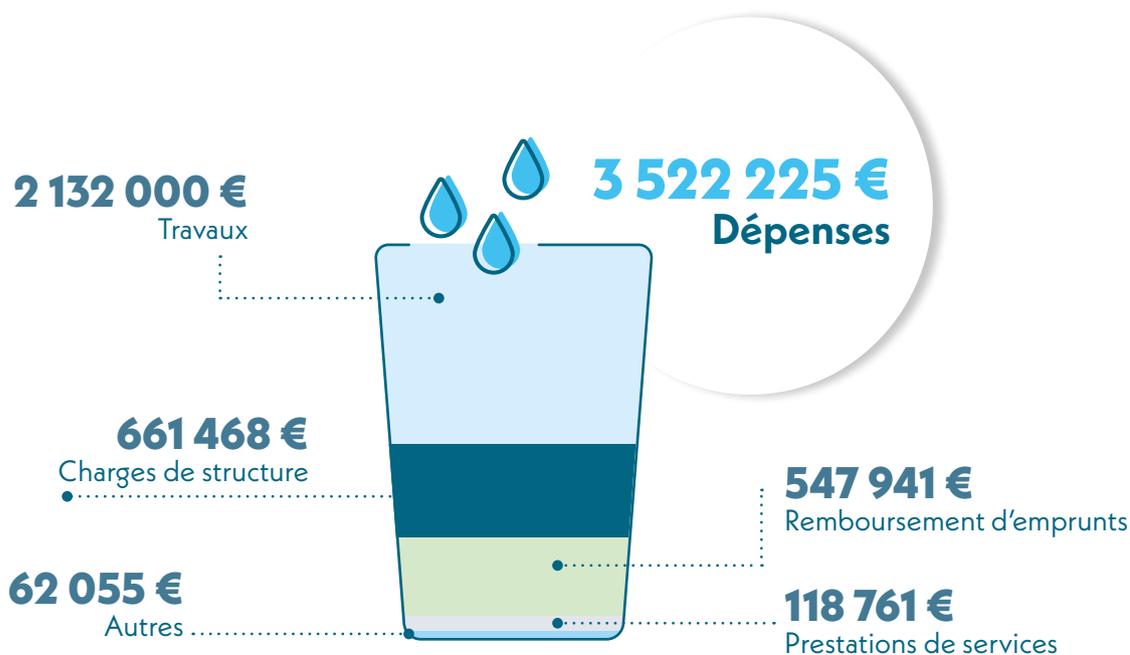
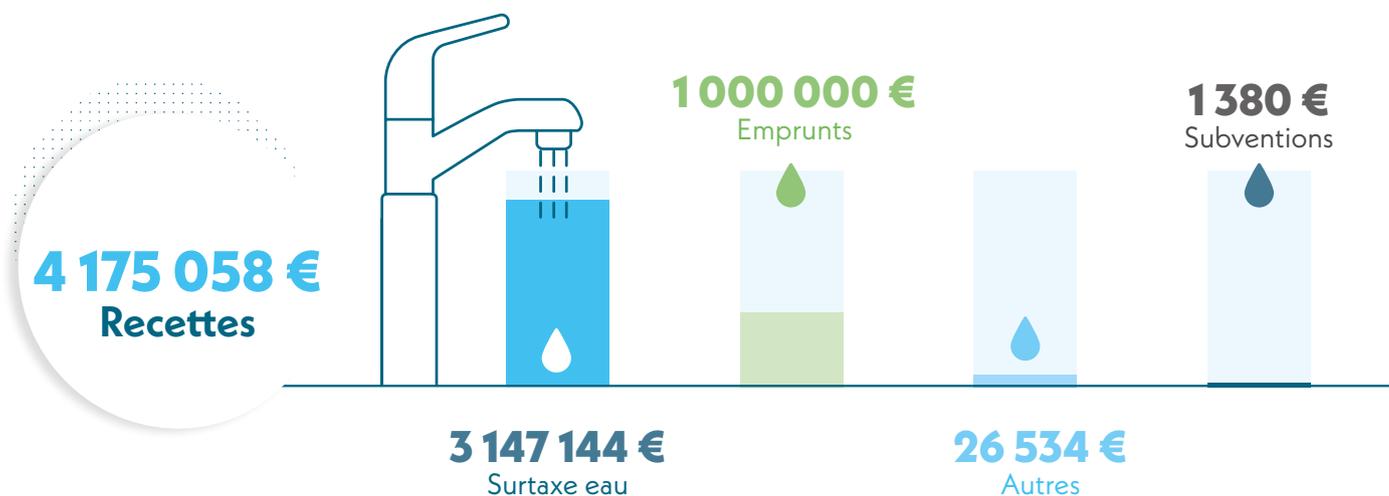
L'année 2023 a été marquée par des dépenses pour d'importants travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

- Assainissement : 1901 k€ pour le dévoiement des réseaux sur le tracé du Tzen2 et 1551 k€ pour la réhabilitation des réseaux
- Eau potable : 1038 k€ pour le dévoiement des réseaux sur le tracé du Tzen2 et 903 k€ pour la réhabilitation des réseaux



BUDGET EAU POTABLE

Investissement et fonctionnement



LES PERSPECTIVES 2024

- Le conseil communautaire a adopté le budget principal et les budgets annexes de l'agglomération pour 2024 le 5 février 2024, pour un montant de 145,8 M€, en hausse de 14,37% ;

- Tous budgets confondus, ce sont 101 millions qui sont affectés à l'exécution des politiques publiques, et toujours sans augmentation de la fiscalité locale. Le budget prévoit d'importants investissements dans le domaine des mobilités, de l'environnement et du développement économique.

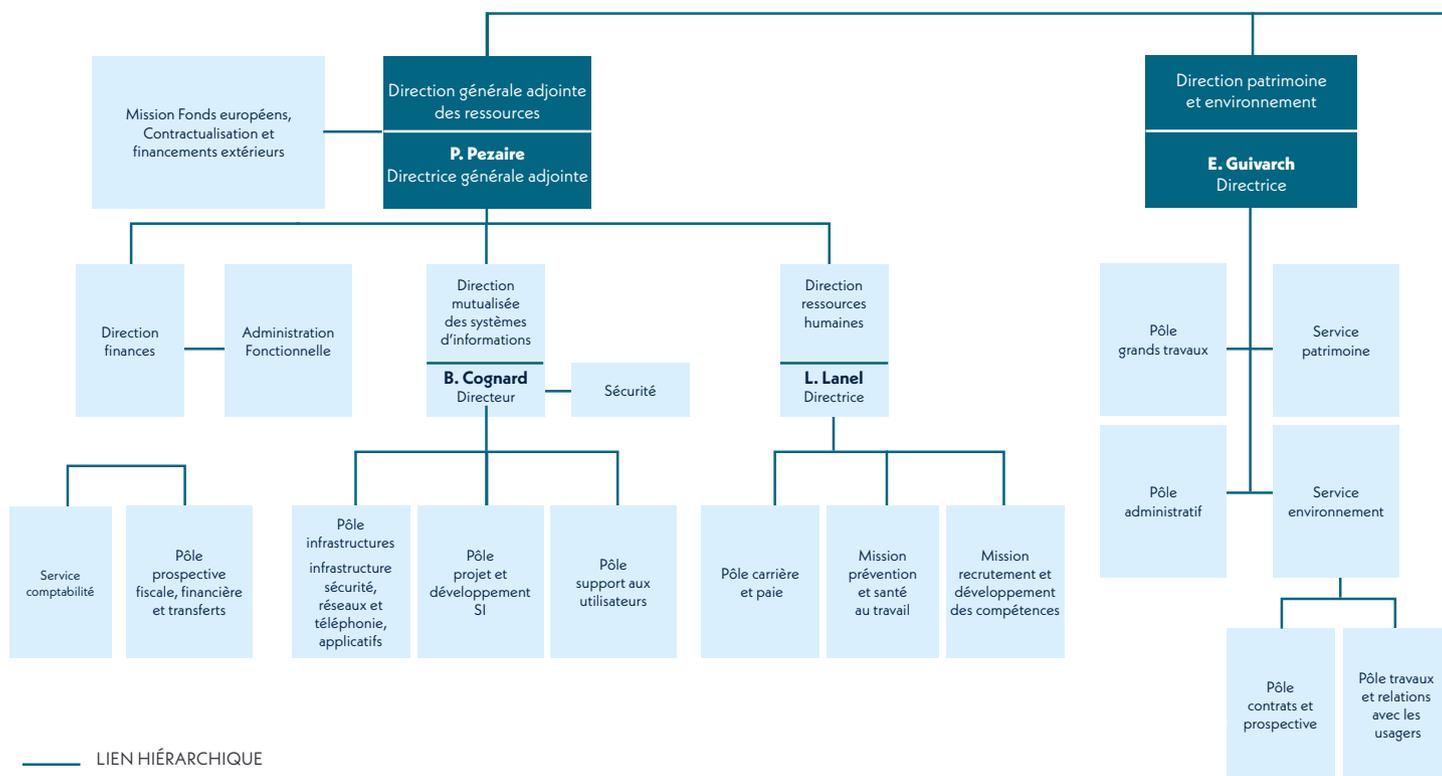
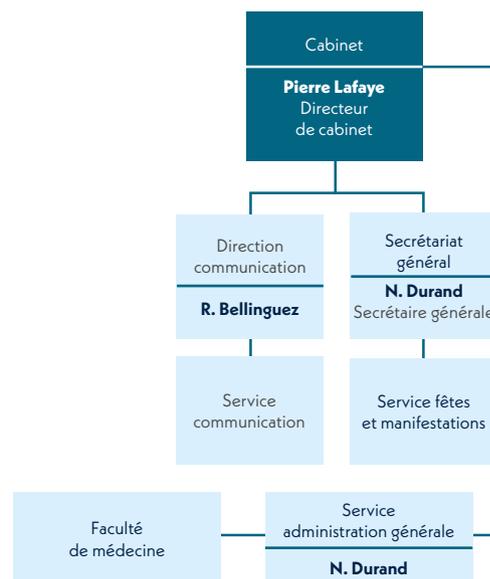
#6 L'administration et les finances

L'organigramme des services

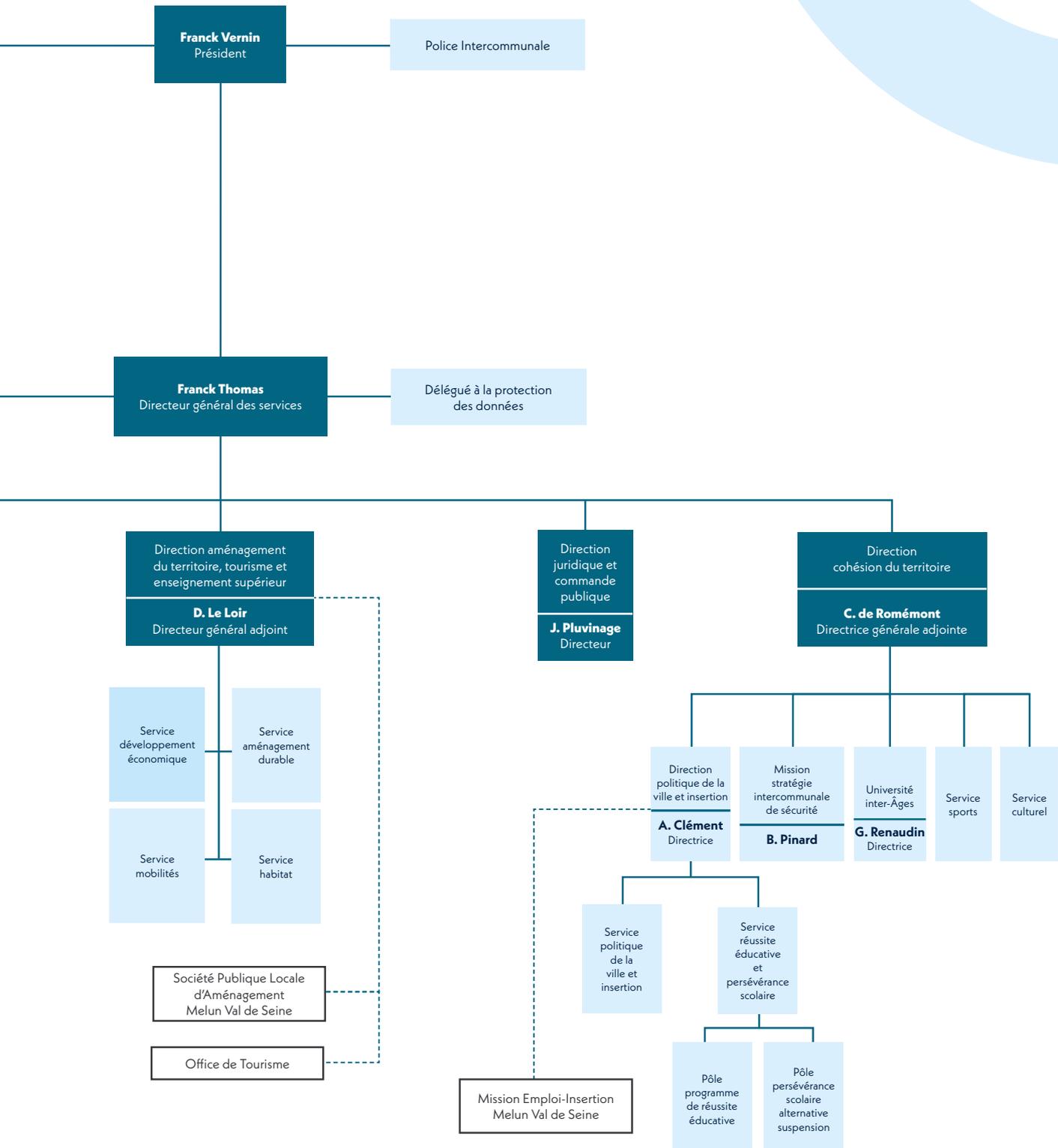
Au 1^{er} janvier 2024



Mise à disposition
Université Ponthéon-Assas
Paris



— LIEN HIÉRARCHIQUE
- - - RELATIONS FONCTIONNELLES
Au 31/12/2023



Suivez-nous sur les réseaux sociaux

    /AggloMelunValdeSeine

 melunvaldeseine.fr

 297, rue Rousseau Vaudran
77190 Dammarie-lès-Lys Cedex

Céation : emendo.fr
Impression : Imprimlith - Pringy
ISSN 3038-2998 (en ligne)
Juin 2024